

N.B. Voici une traduction assistée par ordinateur (TAO) de la version anglaise du procès-verbal de la réunion du Conseil de fondation de l'AMA tenue par vidéoconférence le 12 novembre 2020. La traduction est fournie à titre de référence uniquement. La version anglaise sera considérée comme le compte rendu précis et authentique des débats de la réunion et prévaudra en cas de divergence.

Procès-verbal de la réunion du Conseil de fondation de l'AMA 12 novembre 2020, par vidéoconférence

La réunion a débuté à 7h00 (fuseau horaire de Montréal).

1. Mot de bienvenue, liste des présences et observateurs

LE PRÉSIDENT souhaite chaleureusement la bienvenue à tous les membres du Conseil de fondation, ainsi qu'aux observateurs, à cette réunion, qui sera la première réunion virtuelle du Conseil de fondation depuis le début de la pandémie. Il espère vraiment qu'il sera possible de se rencontrer en personne la prochaine fois. Avant de commencer officiellement, il souhaite prendre un moment pour se souvenir de l'un des anciens présidents de l'AMA, l'Honorable John Fahey d'Australie, qui est décédé subitement en septembre. Il ne connaissait pas personnellement M. Fahey mais, d'après ce qu'on lui a dit, c'était un homme exceptionnel, très admiré et respecté dans la politique et le sport. Il s'était pleinement engagé en faveur de l'AMA et de la lutte contre le dopage et était un véritable leader qui manquerait à tous ceux qui avaient travaillé avec lui à l'Agence. En septembre dernier, les membres du Comité exécutif s'étaient levés pour observer une minute de silence, et il a demandé au Conseil de fondation d'observer une nouvelle minute de silence en l'honneur de M. Fahey, et a réitéré les sincères condoléances de l'AMA à la famille, aux amis et aux collègues de M. Fahey.

<u>LE PRÉSIDENT</u> souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil de fondation de l'AMA qui ont rejoint le Conseil en janvier de cette année et pour qui c'est la première réunion de l'AMA: Mme Lind de Suède, Mme Temengil du CIO, M. Zhdanov d'Ukraine, M. Sobhy d'Égypte, M. Carroll des États-Unis, M. Tanose du Japon et M. Kralev de Bulgarie. La réunion était observée, entre autres, par un certain nombre de représentants des médias.

Toutes les décisions seraient prises par vote circulatoire après la réunion, dans un délai de réponse de deux semaines.

Les membres suivants ont participé à la réunion : M. Witold Bańka, président de l'AMA; Mme Yang Yang, vice-présidente de l'AMA; M. James Sclater, représentant M. Andrew Parsons, président du CIP; M. Nenad Lalovic, membre exécutif du Conseil de l'AGFIS, membre du CIO, président de United World Wrestling; M. Richard Pound, membre du CIO; Mme Baklai Temengil, membre du CIO, vice-présidente des comités nationaux olympiques d'Océanie; M. Jiri Kejval, membre du CIO, président, CNO, République tchèque; M. Fabio Pigozzi, président, Fédération internationale de médecine du sport; M. Zlatko Matesa, président, Comité olympique croate; Professeur Ugur Erdener, membre du CIO, président, World Archery; M. David Lappartient, président, UCI; M. Jean-Christophe Rolland, président, FISA, membre du CIO; M. Ingmar De Vos, membre du conseil, ASOIF, président, FEI, membre du CIO; M. Jan



Dijkema, président, ISU; Mme Danka Barteková, membre du CIO et vice-présidente de la commission des athlètes du CIO; M. Abhinav Bindra, représentant Mme Kirsty Coventry, membre du CIO et présidente de la commission des athlètes du CIO; M. Seung-Min Ryu, membre du CIO et membre de la commission des athlètes du CIO; Mme Emma Terho, membre du CIO et membre de la commission des athlètes du CIO; M. Joao Paulo Rebelo et M. Lino Teixeira, représentant M. Tiago Brandão Rodrigues, ministre de l'éducation, Portugal ; M. Krasen Kralev, ministre de la jeunesse et des sports, République de Bulgarie; Mme Amanda Lind, ministre de la culture et de la démocratie, chargée des sports, Suède ; Mme Gabriella Battaini-Dragoni, secrétaire générale adjointe, Conseil de l'Europe ; M. Igor Zhdanov, ancien ministre de la jeunesse et des sports, Ukraine; M. Ashraf Sobhy, ministre de la jeunesse et des sports, Égypte ; M. Jean Larue, représentant Mme Marie Celine Zialor, ministre de la jeunesse, des sports et de la famille, Seychelles ; M. Vusumuzi Mkhize, représentant M. Nathi Mthetwa, ministre des Arts, de la Culture, des Sports et des Loisirs, Afrique du Sud ; M. Marcos Díaz, représentant Mme Andrea Sotomayor, présidente du Conseil du Sport américain (CADE), Équateur; M. Saul Saucedo, représentant M. Gerardo Fajardo, président des sports d'Amérique centrale et des Caraibes (CONCECADE), Honduras ; M. Anthony Jones, représentant M. James W. Carroll, directeur du Bureau de la Maison Blanche pour la politique nationale de contrôle des drogues, États-Unis ; Mme Fatima Morales, présidente du Conseil sud-américain des sports (CONSUDE), Paraguay; M. Mohammed Saleh Al Konbaz, président du Comité saoudien antidopage, Arabie saoudite ; M. Yingchuan Li, vice-ministre, Administration générale des sports, Chine; M. Yongcheol Park, représentant Mme Younhee Choi, vice-ministre, ministère de la Culture, des Sports et du Tourisme, République de Corée ; M. Tanose Taido, ministre d'État de l'éducation, de la culture, des sports, des sciences et de la technologie, Japon ; M. Richard Colbeck, ministre des sports, Australie; et M. Clayton Cosgrove, représentant M. Grant Robertson, ministre des sports et des loisirs, Nouvelle-Zélande.

Les présidents des comités permanents suivants ont assisté à la réunion : M. Ben Sandford, président du Comité des sportifs de l'AMA ; M. James Wood, président du Comité de révision de la conformité de l'AMA ; M. Ser Miang Ng, président du Comité finances et administration ; et M. Lars Engebretsen, président du Comité Santé, médecine et recherche de l'AMA.

Les représentants suivants de la direction de l'AMA ont assisté à la réunion : M. Olivier Niggli, directeur général ; Mme Dao Chung, directrice financière ; Mme Amanda Hudson, directrice de l'éducation ; M. Tim Ricketts, directeur des standards et de l'harmonisation ; Mme Catherine MacLean, directrice de la communication ; M. Tom May, directeur du développement des programmes et des relations avec les organisations nationales antidopage et les organisations régionales antidopage ; M. Rafal Piechota, bureau du président ; Dr Olivier Rabin, directeur de la science et des partenariats internationaux ; Dr Alan Vernec, directeur médical ; M. Julien Sieveking, directeur des affaires juridiques ; M. Gunter Younger, directeur du renseignement et des enquêtes ; M. René Bouchard, directeur des relations gouvernementales ; M. Frédéric Donzé, directeur des opérations ; M. Sébastien Gillot, directeur du bureau européen et des relations internationales ; Mme Maria José Pesce Cutri, directrice du bureau régional d'Amérique latine ; M. Rodney Swigelaar, directeur du bureau régional d'Afrique ; et M. Kazuhiro Hayashi, directeur du bureau régional d'Asie et d'Océanie.

Les observateurs suivants étaient présents en ligne : Hannah Grossenbacher, Michael Vesper, Richard Budgett, Hiroki Toyooka, Tomohiko Arai, Hidenori Suzuki, Takao Akama, Ichiro Kono, Yaya Mayumi Yamamoto, Yuko Murokoshi, Chihiro Maekawa, Yoshinari Ayabe, Kenji Takahashi, Yu Ueki, Masaki Tani, Michael Gottlieb, Nick Paterson, Andres Tobias, Simon Geinoz,



Alexis Weber, James Carr, Andrew Ryan, Philippe Gueisbuhler, Carlos Roy, Valérie Fourneyron, Benjamin Cohen, Irene Kitsou-Milonas, Tomas Johansson, Anders Lindell, Diana Santos, Alexandre Husting, Viktoria Slavkova, Mme Shishuyun, Zhiyu Chen, Yan QingPing, Darren Mullaly, Luke Janeczko, Jaryd Williamson, Chris Butler, Chris McCleary, Travis Tygart, Bill Bock, Khalid Galant, Rezk Abdel Fattah, Mohamed El Shazly, Machacha Shepande, Yewbzaf Tesfaye, Michael Ask, Gabriela Ramos, Rob Koehler, Norma Barrios, Jocelyn East, Santiago Del Pino Muriel, Andrea Gotzmann, Emma Coburn, Maximilian Klein, Shane O'Connor, Marcellin Dally, Saul Saucedo, Walter Mokoena, Raluca Petre et Sergey Khrychikov.

1.1 Divulgation des conflits d'intérêts

<u>LE PRÉSIDENT</u> demande aux membres s'ils souhaitent faire part d'éventuels conflits d'intérêts.

MME BATTAINI-DRAGONI déclare qu'elle a demandé à prendre la parole en raison d'un conflit d'intérêts concernant le point 4.3 de l'ordre du jour, relatif aux nominations et au vote pour les membres indépendants du Comité exécutif. Elle demande aux techniciens de la déconnecter de la réunion virtuelle et de la faire revenir ensuite.

<u>LE PRÉSIDENT</u> répond que, bien entendu, le personnel de l'AMA aidera Mme Battaini-Dragoni le moment venu.

2. Réunions de mai 2020 - Résumé de la réunion virtuelle du comité exécutif de mai 2020 et des décisions prises par le conseil de fondation par vote circulatoire

<u>LE PRÉSIDENT</u> attire l'attention des membres sur le fait qu'il n'y a pas de procès-verbal de mai 2020 étant donné qu'il n'y a pas eu de réunion du conseil d'administration. Ce qui est inclus dans les dossiers est le résumé de la réunion du Comité exécutif qui a été partagé à l'époque avec une copie du vote circulatoire qui a suivi pour le Conseil.

3. Rapport du directeur général

<u>LE DIRECTEUR GÉNÉRAL</u> déclare qu'il s'agit de la première réunion virtuelle et que les Membres ont sans doute manqué de se voir. Dans un souci d'efficacité, il ne répétera pas ce qui figure dans son rapport.

Il commencera par parler de COVID-19. Son collègue, M. Ricketts, fera ensuite le point sur la situation générale et l'impact sur la lutte contre le dopage. En ce qui concerne les opérations de l'AMA, l'AMA travaille essentiellement de manière virtuelle depuis le mois de mars. Les différents bureaux régionaux ont suivi les règles en vigueur dans leurs pays respectifs. À Montréal, un maximum de 25 % des membres du personnel est autorisé dans le bureau, mais l'AMA a fonctionné presque normalement par des moyens virtuels. Il y a évidemment un effet sur les réunions, et cette réunion en est un bon exemple. A ce jour, trois réunions du Comité exécutif ont été tenues virtuellement et ont bien fonctionné. Cela pose évidemment des questions quant à l'organisation des réunions à l'avenir. Le plan pour l'année suivante est de tenir toutes les réunions en personne. Il espère qu'il n'est pas trop optimiste et que cela sera possible, mais il faudra évidemment s'adapter à la situation. La possibilité de tenir des réunions virtuelles a été discutée la veille lors de la réunion du Comité exécutif. Il est clair que les Membres préfèrent avoir des réunions en personne en raison des conversations importantes qui



ont lieu en dehors de la salle de réunion. À l'avenir, il est probable qu'il y aura une combinaison de réunions virtuelles et en personne, puisque la technologie le permet.

Il a ensuite fait le point sur l'audition qui a eu lieu la semaine précédente sur la conformité de RUSADA. Celle-ci s'est déroulée sur quatre jours, du 2 au 5 novembre, à Lausanne. Évidemment, l'affaire a été compliquée par l'aggravation de la situation du COVID en Europe et, par conséquent, le panel de trois arbitres a entendu l'affaire virtuellement. Certains experts ont également été entendus virtuellement, car ils n'ont pas pu se déplacer. Toutefois, les avocats et un certain nombre d'experts qui ont pu se déplacer étaient présents à l'audience. Il a été informé que la technologie a bien fonctionné et que la procédure s'est déroulée normalement. L'AMA a mis en place toutes les ressources et l'expertise nécessaires pour défendre fermement la recommandation faite par le Comité exécutif. Il ne sait pas quand la décision sera rendue, mais le TAS lui a dit qu'elle devrait être rendue avant la fin de l'année. Il tiendra les Membres informés.

Concernant les réformes de la gouvernance, les membres du Comité exécutif ont nommé la veille un groupe de travail sur la révision des réformes de la gouvernance de l'AMA, et il y reviendra sous peu. Le Conseil de fondation discutera du projet de code d'éthique. Les membres verront une mise à jour au point 4.1 sur la situation actuelle qui ne sera pas abordée directement étant donné les contraintes de temps.

Il est également important que les membres du Conseil de fondation sachent que l'AMA finalise ses discussions avec les autorités suisses. Les autorités suisses doivent approuver les statuts de l'AMA et ont soulevé une question concernant les nouveaux statuts suite aux réformes de la gouvernance sur le rôle des suppléants. En principe, selon le droit suisse, les membres du conseil de fondation doivent exercer leurs droits personnellement et ne doivent pas être représentés par des députés. L'AMA était évidemment légèrement différente en termes de structure et de représentation mondiale. Il y a eu un certain nombre de discussions avec les autorités suisses pour essayer de leur faire comprendre la situation. Un accord a finalement été trouvé sur le fait que les députés sont nécessaires, mais les autorités souhaitent que l'AMA modifie ses statuts pour préciser que les députés représentant les membres n'agissent que sur instruction des membres et que, compte tenu de la possibilité d'organiser des réunions virtuelles ou hybrides, les députés ne doivent être présents que lorsque les membres ne peuvent pas assister en personne ou virtuellement. La formulation est encore en cours de discussion mais, une fois finalisés, les statuts seront distribués aux membres du Conseil de fondation pour approbation finale.

Le nouveau Code 2021 entrera en vigueur au début de l'année suivante. L'AMA est donc manifestement en pleine révision des règles, qui sont mises à jour par tous les partenaires. Les chiffres changent quotidiennement, mais il peut informer les membres des derniers chiffres. En ce qui concerne les FI, regroupant les fédérations olympiques, reconnues et AIMS, neuf ensembles de règles sur 94 n'ont pas encore été fournis à l'AMA. Pour les ONAD, il y a huit ensembles de règles en suspens sur 54 en Afrique ; dans les Amériques, tous ont été soumis ou approuvés ; en Asie, il y en a deux en suspens sur 44 ; en Europe, il y en a 13 sur 52 ; et, en Océanie, il n'y a aucun ensemble de règles en suspens sur 17. Au total, il y a donc environ 32 ensembles de règles en suspens qui n'ont pas été examinés sur 302 (environ 10%) et il espère que cela sera fait avant la date limite.

Sur un autre point important, les membres se souviendront qu'à Katowice l'année précédente, le président du CIO avait indiqué que le mouvement sportif était prêt à fournir 2,5



millions de dollars pour la recherche et 2,5 millions de dollars pour les enquêtes en fonds de contrepartie si l'AMA était en mesure d'obtenir un montant équivalent des autorités publiques. L'AMA avait reçu un million de dollars de la Chine l'année précédente, qui avait été égalé par le CIO et avait déjà été utilisé pour financer les projets de recherche cette année-là. Sans cet argent, il n'aurait pas été possible de financer tous les projets de recherche et un projet d'enquête sur la conformité. Tous les gouvernements auraient reçu récemment une lettre de l'AMA les encourageant à poursuivre leurs efforts. De bonnes nouvelles ont été reçues la veille de la part de l'Arabie Saoudite et il demandera au membre du Conseil de direction concerné de parler sous peu de cette contribution, dont l'AMA est très reconnaissante.

La veille, le Comité exécutif avait pris un certain nombre de décisions et fait un certain nombre de recommandations au Conseil de fondation. Tout d'abord, le Comité exécutif a adopté des modifications à la TDSSA portant sur une plus grande flexibilité et l'octroi de demandes pour une période plus longue ; quelques ajustements de la formulation et du nom de certaines disciplines sportives et d'autres changements mineurs ont été proposés afin de s'aligner sur d'autres normes qui entreront en vigueur en janvier 2021. La recommandation a été approuvée par le Comité exécutif.

Une discussion a ensuite eu lieu sur la composition du groupe de travail sur la révision de la gouvernance de l'AMA. La présidence du groupe sera assurée par le professeur Ulrich Haas de l'Université de Zurich. Les autorités publiques ont proposé les candidatures de Mme Maria Clarke de Nouvelle-Zélande et de Mme An Vermeersch de Belgique. Le Mouvement sportif a proposé les candidatures de M. Romano Subiotto (Royaume-Uni/Italie) et de M. Michael Vesper (Allemagne), et le Comité des sportifs a proposé la candidature de M. Adam Pengilly (Royaume-Uni). Tous ont été approuvés par le Comité exécutif et ont été nommés au Groupe. Les termes de référence sont dans les dossiers des membres. Le Comité exécutif a également discuté de la possibilité d'ajouter un deuxième sportif au Groupe et s'est montré favorable en principe, mais a renvoyé la question au Comité des sportifs de l'AMA pour qu'il en discute et revienne avec un consensus sur le choix du sportif avant que la question ne soit renvoyée au Comité exécutif pour approbation formelle.

Le Comité exécutif a discuté d'un document dans les dossiers concernant la rationalisation du travail des groupes consultatifs d'experts et des groupes de travail, en d'autres termes, tous les groupes qui font le travail de base pour les comités permanents. La discussion a eu lieu en réponse à une demande du précédent groupe de travail sur les questions de gouvernance de rationaliser le fonctionnement des différents groupes de l'AMA. En conséquence, certains groupes ont été renommés, les lignes de rapport ont été clarifiées et des éléments pratiques tels que le nombre de membres et les termes de référence, etc. ont également été clarifiés. Le document a été adopté par le Comité exécutif avec quelques modifications et sera dorénavant applicable.

Le Comité exécutif a approuvé les comités permanents pour 2021, qui comprennent 54 membres de 33 pays. Comme toujours, l'AMA a essayé de trouver un équilibre en termes de genre, de représentation géographique et d'expertise, de sorte que les comités comptent désormais 27 femmes et 26 hommes, un poste restant à pourvoir. Il y a 16 sportifs et 10 représentants des ONAD dans les différents comités, tous ayant été approuvés la veille par le Comité exécutif. Le seul poste en suspens est celui d'un représentant des autorités publiques au sein du comité de révision de la conformité, qui sera pourvu plus tard dans l'année, une fois le processus achevé.



Le Comité exécutif avait accepté de prolonger d'un an la politique de priorisation de la conformité, qui avait été adoptée en 2017 et permettait essentiellement à l'AMA de prioriser son travail en termes de conformité. Le Comité de révision de la conformité avait estimé et recommandé qu'elle soit prolongée, notamment à la lumière de la situation du COVID-19. Une nouvelle proposition sera présentée en 2021.

Le Comité exécutif a approuvé l'audit du Département Renseignement et enquête. Les membres se rappelleront que le département a un statut spécial et fonctionne indépendamment de la direction de l'AMA. Il a également été audité par un auditeur indépendant. Le rapport a été approuvé et sera publié sur le site Internet de l'AMA dans les prochains jours.

Le Comité exécutif a approuvé les protocoles d'accord et le modèle de protocole d'accord avec les FI concernant l'utilisation de 'Brisez le silence' ! et en particulier pour s'assurer que les sports qui souhaitent utiliser le système 'Brisez le silence' ! ont un certain niveau de capacité en termes d'investigation avant de pouvoir le présenter sur leurs sites web.

Le Comité exécutif a approuvé la signature d'un protocole d'accord avec l'ONUDC pour faciliter l'échange d'expertise et de ressources scientifiques afin d'améliorer les capacités analytiques des laboratoires. Il contribuera également au partage d'informations sur les substances émergentes, à l'échange d'informations sur la criminalité transnationale organisée et à la diffusion de l'information.

Le Comité exécutif a également approuvé le renouvellement du protocole d'accord avec l'organisme 'Partnership for Clean Competition' (PCC) afin de permettre une coopération dans le domaine de la recherche, qu'il s'agisse de la recherche scientifique ou des sciences sociales. Il s'agit de la poursuite des travaux en cours avec PCC depuis quelques années déjà.

Le Comité exécutif a recommandé un certain nombre de points pour approbation par le Conseil de fondation. Les membres du Conseil de fondation verront la liste des membres "ordinaires" du Comité exécutif (le Comité exécutif sans les deux membres indépendants) que le Comité exécutif recommande pour approbation.

Le Comité exécutif a ensuite discuté de la nomination de membres indépendants au sein du Comité exécutif. Le Comité exécutif a reçu une présentation de la présidente du Comité des nominations, et le Conseil de fondation recevra la même présentation, mais par deux des membres du Comité des nominations, car la présidente n'était pas disponible pour être présente en raison d'un engagement antérieur. Suite à la discussion de la veille, le Comité exécutif a estimé que le Comité des nominations avait effectué une évaluation correcte des candidats et a recommandé que le Conseil de fondation approuve la recommandation du Comité des nominations. La situation de COVID-19 a eu un impact sur la situation professionnelle actuelle de l'un des membres indépendants, qui ne sera libéré de toute obligation qu'au début du mois de mars 2021, c'est pourquoi il est proposé que le mandat des deux membres indépendants commence au début du mois de mars.

Le Comité exécutif a proposé l'approbation de la composition du Conseil de fondation, une question d'ordre administratif.



Le point 7.3 concernait une formalité dans le cadre du nouveau Code qui entrera en vigueur le 1er janvier 2021 et que le Conseil de fondation devra approuver afin que l'AMA soit liée par le Code même si elle n'en est pas techniquement signataire. Le Comité exécutif a recommandé au Conseil de fondation d'approuver cette exigence.

Le Comité exécutif a recommandé au Conseil de fondation d'approuver quelques amendements mineurs à la politique d'enquête de l'AMA. Cette politique avait été approuvée initialement par le Conseil de fondation et devait donc être également modifiée par le Conseil de fondation.

Il sera heureux de répondre aux questions sur son rapport et sur les décisions prises par le Comité exécutif.

<u>LE PROFESSEUR ERDENER</u> remercie le Directeur général pour son rapport écrit très complet et son bref rapport oral sur les questions traitées par le Comité exécutif la veille. Il souhaite faire une brève intervention. Le Mouvement olympique a proposé un poste de président honoraire pour le président fondateur de l'AMA, M. Richard Pound. Le Mouvement sportif a soutenu la modification des statuts de l'AMA pour permettre la création de ce poste et pour que le président de l'AMA puisse également inviter le président honoraire à certaines réunions ou événements spécifiques.

M. POUND observe que l'AMA fait régulièrement l'objet de critiques de la part d'un groupe d'ONAD et de groupes d'athlètes qui se plaignent de sa gouvernance. Il est important de savoir que beaucoup de choses ont été faites et que l'AMA devrait le souligner, et peut-être que le président ou le Conseil de fondation lui-même devrait attirer l'attention sur les changements considérables qui ont été apportés à la gouvernance, comme l'a mentionné le directeur général. Il y a deux membres indépendants, en plus du président et du vice-président indépendants. Un groupe de travail a été mis en place pour poursuivre les progrès réalisés dans les réformes de la gouvernance. Il y a un travail en cours pour obtenir la bonne composante athlète à l'AMA. Des athlètes siègent dans tous les comités permanents de l'AMA. Un comité des nominations indépendant a été créé et certains résultats de son travail ont été constatés, tandis qu'un code d'éthique est en cours d'élaboration et a atteint le stade de projet. Il est important d'attirer l'attention du public, face à la rhétorique des suspects habituels, sur le fait qu'il y a eu de nombreux développements en termes d'éthique et de sécurité.

La transparence et la gouvernance, et cette sorte de critique diffuse était vraiment déplacée et, si ces groupes voulaient avoir une quelconque crédibilité par eux-mêmes, ils devraient reconnaître ce qui a été fait et ne pas continuer à se plaindre sur une base généralisée.

M. DÍAZ remercie le Directeur général pour son rapport détaillé et le résumé des décisions prises la veille par le Comité exécutif. Il souhaite profiter de l'occasion pour souligner le grand nombre de pays de sa région qui ont déjà mis leurs règles en conformité avec le Code 2021. Cela n'aurait pas été possible sans les grands efforts du Bureau régional de l'AMA, et il souhaite remercier la directrice du Bureau régional, Mme Maria José Pesce Cutri, et tout le personnel de l'AMA à Montréal. Il a également tenu à souligner l'importance des améliorations apportées à la gouvernance et l'engagement de la direction et de toutes les personnes impliquées dans le processus de réforme en cours à l'AMA.



<u>M. COSGROVE</u> demande si le directeur général, en ce qui concerne le groupe de gouvernance, peut expliquer (sans vouloir manquer de respect au professeur Haas) comment il se fait que le président soit la même personne qui a présidé le groupe précédent et à qui on a demandé de fournir une opinion indépendante sur la législation américaine.

La deuxième question portait sur le détail, comme indiqué dans le rapport annuel 2019. Le directeur général pourrait-il confirmer s'il existe un grand livre détaillé sur la facture de Covington de 1,6 million de dollars ?

MS EL FADIL félicite le Directeur général pour son rapport très complet. Malgré les défis posés par COVID-19, l'administration de l'AMA a réussi à faire des progrès. Tout le monde sait que l'année 2020 a été très difficile à cause de COVID-19. Elle pense que le directeur général a bien résumé les résultats de la réunion de la veille. Au nom de l'Afrique, elle a apprécié les efforts déployés, notamment dans le domaine de la gouvernance, et espère que l'AMA achèvera ce qui a été commencé.

MME BATTAINI-DRAGONI se joint à ceux qui expriment leur satisfaction à l'égard du rapport complet du Directeur général, et elle souhaite aborder les conséquences de COVID-19. C'est un moment important avec l'entrée en vigueur du nouveau Code au début de l'année suivante et les différents membres du CAHAMA ont réalisé combien il était important d'offrir une coopération et un soutien à l'AMA pour s'assurer que les processus d'alignement des politiques nationales antidopage sur le nouveau Code mondial antidopage puissent être facilités. Elle souhaite exprimer son soutien au nom du CAHAMA.

M. LARUE remercie le Directeur général pour cette mise à jour. Compte tenu des nombreux domaines abordés dans le rapport et du retour d'information sur les résultats de la réunion du Comité exécutif, il est évident que l'AMA poursuit le processus de transformation de l'Agence grâce aux avancées des programmes de réforme de la gouvernance dans lesquels l'organisation s'est engagée. En effet, la nomination de membres indépendants du Comité exécutif, la finalisation du groupe de travail sur la gouvernance et le processus engagé pour assurer une représentation équitable des sportifs autour de la table de gouvernance sont autant d'éléments qui témoignent d'une organisation en mouvement. La roue tourne peut-être lentement sur certaines questions mais, compte tenu de la complexité des enjeux et du fait que l'organisation est encore très jeune, il estime que le bruit provenant de certains milieux qui critiquent l'Agence en disant qu'elle n'avance pas assez vite est, dans l'ensemble, sans fondement. Chaque jour, il y avait des déclarations, des tweets et des rapports suggérant que la réforme de la gouvernance de l'AMA avançait trop lentement. Toutes sortes de choses liées au processus ont été vues et entendues, mais il devrait être clair pour tous, malgré les ressources limitées dont dispose l'organisation et certains détracteurs dans l'ombre prêts à attaquer l'Agence pour des raisons inconnues de beaucoup, que des progrès ont été réalisés. Il a félicité le président de l'AMA, le directeur général et toute l'équipe de l'AMA pour avoir tenu bon et continué à œuvrer en faveur de l'AMA envisagée par ceux qui se souciaient honnêtement de la propreté du sport et du bienêtre des athlètes.

M. KONBAZ félicite le Directeur général pour son rapport, qui est très complet et clair. En 2013, l'Arabie saoudite avait déjà versé un demi-million de dollars au fonds de recherche. En réponse à la lettre envoyée par le président de l'AMA au ministre saoudien des Sports, le prince Abdulaziz bin Turki, suite à une réunion la veille, le ministre a accepté de faire don d'un demi-



million de dollars au nouveau fonds de l'AMA. Il espère que cela contribuera à faire progresser le sport propre et il adresse ses salutations à tous les membres et au président de l'AMA.

M. JONES se présente. Il vient du Bureau de la politique nationale de contrôle des drogues de la Maison Blanche. M. Carroll a souhaité assister à la réunion ce jour-là, mais il a rencontré des difficultés techniques et lui a demandé de le remplacer pendant qu'il essayait d'obtenir un accès. Il avait quelques questions sur le rapport du directeur général et demandait des éclaircissements. La première concerne la proposition relative au poste de président honoraire pour M. Pound. Il croit savoir que cette recommandation a été mise en attente lors de la réunion précédente. Il s'oppose à la désignation de M. Pound comme président honoraire parce que cela bouleverserait l'équilibre des pouvoirs entre le mouvement sportif et les autorités publiques et qu'il existe d'autres moyens appropriés d'honorer les services rendus par M. Pound à l'AMA.

Un point a été soulevé concernant le rythme des réformes. Bien sûr, il encourage l'AMA à poursuivre les réformes de gouvernance, mais il estime que le rythme est trop lent. Il aimerait voir les réformes avancer à un rythme plus rapide. Par exemple, après plus de deux ans de délibérations, l'AMA n'a pas encore confirmé les deux membres indépendants du Comité exécutif de l'AMA. Il demande des éclaircissements sur ces points.

<u>LE PRÉSIDENT</u> remercie les membres pour toutes leurs remarques, commentaires et questions. Il remercie M. Konbaz et le Prince Abdulaziz bin Turki pour leur grande contribution.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a commencé par la question du président honoraire. Le Comité exécutif avait convenu la veille qu'il y aurait une discussion entre le mouvement sportif et les autorités publiques pour trouver la formule appropriée. Lors de la réunion de septembre (et peut-être que M. Jones n'a pas été mis au courant), il a été dit que l'AMA ne voulait pas créer un déséquilibre autour de la table ; par conséquent, la proposition de la veille était que le président honoraire ne serait pas assis à la table, qu'il s'agirait simplement d'un titre, et qu'il ne créerait donc aucun déséquilibre. Cependant, comme cela semble encore créer des questions pour les autorités publiques, il a été convenu que la question serait discutée plus avant et qu'une résolution pourrait être proposée en mai.

Il a remercié M. Pound pour ses remarques pertinentes et tous ceux qui ont reconnu le fait que beaucoup de travail avait été consacré aux réformes de la gouvernance et à la manière dont elles progressaient. Il a également abordé la remarque de M. Jones sur la rapidité des réformes. Il pense que M. Jones a pu être mal informé. Dire que la question des membres indépendants a été discutée pendant deux ans est tout simplement faux. L'AMA a d'abord dû nommer un comité des nominations, ce qui a pris du temps car l'AMA a pris la précaution de faire appel à un cabinet indépendant pour rechercher et recommander les membres du comité des nominations afin qu'il puisse fonctionner correctement et, une fois le comité des nominations mis en place, il y a eu un travail à faire pour identifier le profil des membres indépendants du Comité exécutif. Il est facile de dire que les choses n'avancent pas au bon rythme. D'un autre côté, si l'on veut faire les choses correctement et suivre une procédure régulière, il faut accepter que ces choses prennent du temps et qu'il ne faut pas faire d'économies. C'est ce que l'AMA a toujours essayé de faire, et il est heureux que certains membres l'aient reconnu dans leurs interventions.

Il a remercié M. Díaz pour ses remarques. Les bureaux régionaux se sont fortement impliqués pour veiller à ce que les règles soient en place au début de l'année suivante et la



région Amériques s'en sort très bien, puisque toutes les organisations ont soumis leurs règles à temps.

Il a indiqué à M. Cosgrove que son premier point concernant le professeur Haas avait été discuté par le Comité exécutif en septembre, et qu'il y avait eu un certain nombre de raisons pour choisir le professeur Haas. Tout d'abord, l'idée du groupe était d'être un groupe d'experts pour discuter des questions de gouvernance et de fonctionner de la même manière que le groupe responsable de la révision du Code; en d'autres termes, il y aurait une large consultation parmi tous les groupes de parties prenantes et le rôle de ce groupe particulier serait d'essayer de recueillir les points de vue de toutes les parties prenantes et de leur donner un sens, en les mettant dans quelque chose qui pourrait ensuite être recommandé au Comité exécutif et au Conseil de fondation. Le professeur Haas avait l'expérience de la présidence du premier groupe sur la gouvernance et avait traité un certain nombre de questions liées à ce sujet, et il avait fait partie de l'équipe de révision du Code, ayant effectué le processus de consultation à plusieurs reprises avec les différentes parties prenantes ; il avait donc été estimé qu'il avait toutes les compétences nécessaires pour traiter de la gouvernance. En outre, le premier groupe de travail sur la gouvernance avait été un groupe difficile et, malgré cela, le professeur Haas avait été en mesure de présenter des recommandations et des conclusions, de sorte que le Comité exécutif s'est senti à l'aise en le nommant président compte tenu de ses compétences et de ses antécédents.

Il n'est pas sûr d'avoir bien compris la deuxième question, mais l'AMA a des enregistrements de toutes les factures dans les comptes, et tout est comptabilisé. S'il a mal compris la question, M. Cosgrove voudra peut-être la clarifier plus tard.

Il remercie Mme El Fadil pour ses remarques. Il s'agit en effet d'une période difficile, et il la remercie pour son soutien.

Il a indiqué à Mme Battaini-Dragoni qu'il était en effet important de soutenir toutes les parties prenantes pendant la pandémie, et que l'AMA avait transformé le groupe TDSSA en un nouveau groupe de travail, qui s'occuperait des contrôles innovants et examinerait ce que cela signifie en termes de COVID-19 et comment faire les choses différemment, car l'AMA veut être proactive et aider ses parties prenantes.

Il a remercié M. Larue pour ses remarques et a déclaré que l'AMA continuerait à s'efforcer de faire évoluer la gouvernance et de faire de l'AMA une meilleure organisation.

Il a remercié M. Konbaz pour le soutien apporté par l'Arabie saoudite et la contribution supplémentaire, qui plaira sans aucun doute aux scientifiques et aidera énormément l'AMA dans ses recherches.

Il pense avoir répondu aux deux points de M. Jones. Il espère que l'AMA trouvera une solution et continuera à travailler dur pour faire avancer la gouvernance.

<u>DÉCISION</u>

Il est pris note du rapport du directeur général.



- 3.1 COVID-19 - Impact de la lutte contre le dopage

M. RICKETTS a partagé une courte présentation avec les membres pour leur donner une mise à jour, en particulier sur l'impact de la pandémie sur les tests, y compris les chiffres sur les tests et les informations sur la récente enquête menée avec les OAD, et certains résultats des récentes réunions du groupe d'experts sur les tests stratégiques.

En ce qui concerne les chiffres des tests, le graphique à l'écran représentait une comparaison entre les échantillons collectés en 2020 et en 2019 pour la période de janvier à septembre. Les chiffres ont été mis à jour. Le nombre d'échantillons collectés comprenait des échantillons d'urine, de sang et du passeport biologique de l'athlète, et ils étaient représentés par les colonnes du graphique. Le graphique indique également le nombre d'autorités de contrôle qui ont collecté les échantillons, représenté par les deux lignes du graphique. Depuis le mois d'avril, où les tests étaient au plus bas, une augmentation régulière des échantillons collectés a été observée jusqu'en septembre. Plus de 18 500 échantillons ont été collectés par 131 autorités de contrôle différentes, soit 4 000 de plus qu'en août, par 122 autorités de contrôle. Pour le mois d'octobre, l'AMA en est actuellement à 18 000 échantillons et ce chiffre devrait dépasser les 20 000 échantillons, car de nombreux formulaires de contrôle du dopage doivent encore être saisis dans ADAMS. Dans l'ensemble, la communauté antidopage a bien réagi à la situation. Beaucoup travaillent dur pour faire ce qu'ils peuvent compte tenu des circonstances, qui continuent d'évoluer quotidiennement. Il a remercié toutes les personnes concernées pour leurs efforts continus. Le message reste que les organisations antidopage doivent suivre les réglementations nationales et locales et travailler avec les autorités, et que la sécurité des athlètes et du personnel chargé du prélèvement des échantillons reste la priorité absolue.

En ventilant le nombre d'échantillons pour septembre 2020, sur les 18 580 échantillons collectés en septembre, 82 ONAD avaient collecté plus de 14 000 échantillons et 44 FI avaient collecté 3 857 échantillons. Le nombre total d'échantillons collectés en septembre 2020 par rapport à septembre 2019 était d'environ 70 % et le niveau des tests hors compétition réalisés au cours du même mois était de 80 %, contre 64 % de tests hors compétition réalisés en août.

Le nombre d'échantillons collectés par les FI correspondait à environ 45 % du nombre d'échantillons collectés au cours du même mois en 2019. Le nombre d'événements sportifs organisés a été limité en raison du COVID-19 ; par conséquent, le nombre d'échantillons prélevés en compétition a diminué de 70 % en septembre 2020 par rapport au même mois en 2019, et le nombre de FI ayant prélevé des échantillons a été de 57 % par rapport au même mois en 2019.

Én ce qui concerne les régions, les ONAD ont collecté plus de 14 000 échantillons en septembre. L'Europe était en tête avec plus de 9 000 échantillons, suivie par l'Asie, les Amériques, l'Afrique et l'Océanie. La capacité de l'Europe et de l'Asie en septembre était à un niveau très similaire à celui de septembre 2019 et la droite.

Le côté du tableau indique également le nombre d'ONAD dans les régions qui collectent des échantillons, ce qui est positif.

En septembre, l'AMA a publié une enquête en ligne à l'intention des OAD afin d'évaluer l'impact de COVID-19 sur la communauté antidopage. Cette enquête a également permis à



l'AMA de recueillir des commentaires sur les documents d'orientation publiés, notamment le document Q&A et le document d'orientation sur les contrôles, afin de déterminer ce qui pourrait être amélioré et comment mieux se préparer pour l'avenir. L'enquête a été publiée début septembre et les OAD ont eu deux semaines pour y répondre. 114 des 231 OAD ont répondu, soit un taux de retour de 49 %. Les trois principaux domaines de programme touchés ont été les tests, l'éducation et l'administration générale ou les opérations des OAD. Les trois programmes les moins touchés étaient les AUT, les analyses de laboratoire et les renseignements et enquêtes. 91% des personnes interrogées ont déclaré avoir trouvé le document d'orientation élaboré par l'AMA assez ou très utile, et 87% ont déclaré que l'AMA avait fourni suffisamment d'informations pendant la pandémie. Les plus grandes préoccupations des OAD ont été l'impact sur les contrôles et la santé et la sécurité des athlètes et du personnel chargé du prélèvement des échantillons. Un rapport complet sur toutes les conclusions sera communiqué à toutes les parties prenantes au début de la semaine suivante. Dans l'ensemble, l'exercice s'est avéré très utile et a permis d'obtenir un très bon retour d'information pour aider l'AMA à l'avenir.

Le nouveau groupe d'experts en matière de contrôles stratégiques s'est réuni quatre fois en octobre pour discuter des effets à court et à long terme de COVID-19 sur les programmes de contrôles mondiaux. Le groupe était composé de 10 membres externes issus de la communauté des ONAD, des FI et des laboratoires et possédant une expertise médicale, scientifique, juridique et en matière de contrôles, et comprenait également des représentants des athlètes. Il a fait référence à une mise à jour du document d'orientation sur les contrôles pendant le COVID-19, publié initialement en mai de la même année et axé sur les procédures de santé et d'hygiène liées au prélèvement des échantillons. Ce document a permis de reprendre et de poursuivre les contrôles d'une manière qui a donné confiance aux sportifs dans le programme de contrôle, qui a protégé leur santé et leur sécurité ainsi que celles du personnel de contrôle et qui était conforme aux Standards internationaux pour les contrôles et les enquêtes (ISTI). Elle a été améliorée par l'AMA et le groupe d'experts sur la base des résultats de l'enquête menée auprès des OAD en septembre. L'OMS et un groupe d'experts en matière de contrôles provenant d'un certain nombre d'OAD ont également apporté leur contribution, qui a été très appréciée. Le document contient plusieurs nouveaux domaines d'orientation, notamment les contrôles lors des compétitions, des mesures de sécurité accrues en ce qui concerne le prélèvement d'échantillons sanquins, le dépistage du COVID-19 chez le personnel chargé du prélèvement des échantillons et, lorsque des contrôles peuvent être effectués, la priorité accordée aux athlètes qui se sont qualifiés ou tentent de se qualifier pour les Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo et l'encouragement du stockage à long terme des premiers échantillons prélevés sur les athlètes après toute période de confinement et lorsque des contrôles minimaux ont été effectués auparavant. Le document d'orientation mis à jour sera publié dans le courant du mois en anglais et en français.

Le Groupe d'experts avait également discuté de l'utilisation de programmes alternatifs de collecte d'échantillons, que cinq ONAD (Chine, Danemark, Pays-Bas, Norvège et États-Unis) avaient expérimentés pendant la pandémie. L'AMA les a remerciés d'avoir présenté leurs programmes au groupe d'experts. Deux de ces programmes étaient entièrement conformes à l'IIST et trois présentaient quelques écarts. Une ONAD avait utilisé un camping-car transformé en station mobile de contrôle du dopage, qui avait parcouru le pays pour tester les sportifs en dehors de leur domicile ou sur les lieux d'entraînement. Une autre ONAD avait fait appel à des agents de contrôle du dopage qui avaient été testés pour le COVID-19 et avaient ensuite effectué une période de quarantaine avant d'entrer dans des centres d'entraînement et d'être



hébergés pour des périodes allant jusqu'à deux semaines à la fois, et avaient effectué des tests sur des athlètes utilisant ces installations pendant cette période. Les trois autres programmes avaient fait appel à un système virtuel, utilisant une connexion vidéo ou téléphonique pour instruire les sportifs tout au long du processus de prélèvement et de scellement des échantillons sans que l'agent de contrôle du dopage soit physiquement présent au domicile des sportifs. Dans le cadre de ces programmes, les athlètes étaient avertis à leur domicile par un agent de contrôle du dopage qui leur fournissait ensuite l'équipement nécessaire pour effectuer le test, soit à la porte, soit par courrier. L'agent de contrôle du dopage avait alors maintenu un contact vidéo ou téléphonique avec les athlètes depuis la notification jusqu'à la fin du contrôle, les athlètes effectuant eux-mêmes les contrôles sous la direction de l'agent de contrôle du dopage. Si les procédures renforcées en matière de santé et d'hygiène énoncées dans le document d'orientation sont suffisantes pour permettre à un agent de contrôle du dopage d'entrer au domicile des athlètes et de procéder à des tests, ce type de système de contrôle virtuel permet de poursuivre les tests si des restrictions sont en place qui l'empêchent, ou si les athlètes sont en quarantaine ou présentent un risque d'infection. Toutefois, comme il l'a mentionné, les programmes s'écartent considérablement de l'IIST en ce sens qu'il n'y a pas de surveillance des athlètes lorsqu'ils sont dans la salle de bain ni de témoin de la fourniture de l'échantillon, comme cela se produit normalement. Cette absence de contrôle a permis de manipuler ou d'altérer l'échantillon à huis clos. Le groupe d'experts a examiné les procédures mises en place pour tenter d'atténuer certains des risques de manipulation et de falsification, notamment le fait que les sportifs visitent la salle de bains avant de fournir un échantillon et que la caméra soit placée à l'extérieur de la porte de la salle de bains, la mesure de la température de l'échantillon d'urine après qu'il ait été fourni, lorsque les sportifs reviennent devant la caméra, et la mesure de la température ambiante. Une ONAD a également procédé à l'analyse de l'ADN d'athlètes dont les échantillons étaient déjà stockés à long terme pour une comparaison d'ADN, afin de s'assurer que l'échantillon fourni était bien celui des athlètes. Cela a, bien entendu, entraîné des coûts supplémentaires. Le groupe d'experts a examiné un certain nombre de solutions potentielles, notamment la possibilité de surveiller les athlètes lorsqu'ils se trouvent dans la salle de bains, les athlètes plaçant la caméra à l'intérieur de la salle de bains pour surveiller leurs mouvements, ce qui rendrait plus difficile la manipulation ou l'altération de leurs échantillons. Le groupe s'est également demandé, compte tenu des circonstances exceptionnelles de la pandémie, s'il serait acceptable que les athlètes ne soient pas surveillés lorsqu'ils sont dans la salle de bain, afin de permettre la réalisation de certains tests, même si cela constitue une violation de l'un des principaux aspects de l'IIST et de la fourniture d'échantillons. Le groupe d'experts a convenu que des travaux supplémentaires étaient nécessaires pour examiner des domaines tels que la vie privée des athlètes, la sécurité informatique et les progrès technologiques, l'application de la loi et les modifications potentielles des procédures, afin de déterminer s'il est possible de rapprocher les programmes virtuels des normes internationales.

Un autre domaine actuellement à l'étude est le programme des taches de sang séché, qui a le potentiel de réussir dans un environnement virtuel et de compléter les programmes de collecte d'échantillons existants, et le travail se poursuit sur ce projet, que l'AMA espère avoir prêt pour les Jeux olympiques de Pékin, sinon plus tôt. Il s'agit de projets en cours et toute recommandation de changement sera d'abord soumise aux parties prenantes pour qu'elles y contribuent dans le cadre du processus de consultation mondiale. L'AMA continuera de soutenir et de guider toutes les parties prenantes pendant la pandémie, en particulier par le biais des bureaux régionaux et de la plateforme dédiée au COVID-19 située sur la page d'accueil du site web de l'AMA.



M. TEIXEIRA a déclaré que l'Europe était prête à soutenir l'AMA pour faire face aux conséquences de COVID-19, en particulier celles qui affectent l'alignement des politiques nationales antidopage sur le nouveau Code mondial antidopage 2021.

M. TANOSE remercie M. Ricketts pour sa présentation. Comme il l'a mentionné lors de la réunion du Comité exécutif la veille, il salue et apprécie les efforts importants déployés par l'AMA pour reprendre les contrôles. Au Japon, le nombre de contrôles a augmenté régulièrement depuis juillet, conformément au document d'orientation de l'AMA. À l'heure actuelle, tous les agents de contrôle du dopage au Japon sont tenus de faire des tests PCR avant d'effectuer des tests afin de prévenir toute infection. En tant que pays hôte des Jeux Olympiques et des Jeux Paralympiques de Tokyo 2020 l'année suivante, le Japon collaborera étroitement avec les membres du Conseil de fondation, l'AMA, le CIO et le CIP et se préparera de manière adéquate et prendra les précautions nécessaires concernant le virus et les contrôles. Il a sincèrement encouragé l'AMA à continuer à faire preuve de leadership dans ce domaine.

M. RICKETTS remercie MM. Teixeira et Tanose pour leurs commentaires.

<u>DÉCISION</u>

Il est pris note de la mise jour sur l'impact de la COVID-19 dans la lutte contre le dopage.

4. Gouvernance

4.1 Réformes générales de gouvernance

DÉCISION

Mise à jour notée.

4.2 Membres du Comité exécutif 2021

<u>LE DIRECTEUR GÉNÉRAL</u> indique que les Membres auront reçu la liste des membres du Comité exécutif pour l'année suivante. La section Mouvement sportif de la liste comprenait déjà la durée du mandat. Les membres du Comité exécutif sont désormais nommés pour trois ans et, en raison de cette nouvelle réforme, une rotation sera mise en place afin de s'assurer que tout le monde ne change pas dans la même année. Le Mouvement sportif avait désigné des mandats d'un, deux ou trois ans parmi ses membres, et l'AMA espérait recevoir ces informations des autorités publiques d'ici la fin de l'année. Pour le Mouvement sportif, les membres étaient le professeur Erdener, M. Kejval, M. De Vos, M. Lalovic et Mme Barteková; et pour les autorités publiques, les membres étaient Mme El Fadil, Mme Sotomayor, M. Tanose, M. Kersch et M. Robertson. Il s'agit des membres du Comité exécutif que le Conseil de fondation sera invité à approuver par un vote circulatoire.

<u>DÉCISION</u>

La proposition de nominations au Comité exécutif 2021 sera approuvée par vote circulatoire après la réunion.



4.3 Membres indépendants du Comité exécutif

<u>LE PRÉSIDENT</u> indique qu'en l'absence de Mme Smith-Gander, Mme Zalaznik et M. Fairweather, deux des membres du comité des nominations, présenteront les recommandations du comité.

MME ZALAZNIK a remercié le Conseil de fondation de lui avoir donné l'occasion de partager le processus et la recommandation finale avec le Conseil de fondation. Elle passe en revue le processus. Elle présente ses excuses au nom du président du comité, qui a eu d'autres engagements et n'a pas pu être présent à la réunion du conseil de fondation ce jour-là.

Le comité des nominations a compris l'importance cruciale de la nomination des premiers membres indépendants et a travaillé dur pour concevoir et exécuter un processus de nomination dans lequel les membres pourraient avoir confiance et que les partenaires externes pourraient également reconnaître le cas échéant. Comme l'explique le document de référence, l'exercice n'a pas été simple. Lors de la réunion de janvier, le comité a indiqué la procédure qu'il entendait suivre. Il est important de noter qu'en janvier, il a pu approuver le profil de rôle des candidats, ce qui a permis au comité de créer des quides d'entretien ciblés, afin de recueillir toutes les informations pertinentes sous une forme équitable et comparable auprès des candidats et de leurs référents. Le Comité a également soulevé des préoccupations concernant l'indépendance. Étant donné que les membres indépendants seraient nommés par le mouvement sportif et les autorités publiques, l'idée était que le fait d'avoir plus d'un candidat pour chaque poste permettrait une plus grande confiance dans l'intégrité du processus car, avec un seul candidat, le rôle du comité des nominations devient une simple confirmation et une vérification des antécédents, et la vérification des antécédents est une activité externalisée et menée par la société Control Risks, de réputation internationale. C'est ce point de vue, qui reste unanime et inchangé, qui a conduit le comité à ne pas pouvoir formuler de recommandation dans son rapport lors de la réunion de mai.

Après le mois de mai, il y a eu plusieurs conversations et le Comité a beaucoup apprécié ces conversations et a eu le sentiment d'avoir été entendu par les représentants qu'il a rencontrés. Il a également apprécié l'avis juridique d'un cabinet indépendant sur la question difficile de l'indépendance.

En fin de compte, le comité des nominations n'a reçu qu'un seul candidat du mouvement sportif, le Dr Patricia Sangenis. Comme les membres le verront sur la diapositive suivante, le Comité a indiqué que la vérification des antécédents de Control Risks n'avait soulevé aucune inquiétude et que, de l'avis du Comité, le Dr Sangenis répondait à la définition d'indépendance de l'AMA. Par conséquent, de l'avis du Comité, rien n'empêche le Comité exécutif de nommer le Dr Sangenis.

M. FAIRWEATHER dit que les autorités publiques ont présenté quatre candidats au Comité, qui a travaillé très dur avec la collaboration de l'AMA, des candidats et de leurs arbitres, pour mener un processus très complet, comme le montre la diapositive suivante. Les candidats ont fait preuve d'un grand enthousiasme à l'égard du processus : ils se sont rendus disponibles pour des entretiens dans des délais très courts, ils étaient très bien préparés et ont proposé des bancs d'arbitres solides. Ils se sont montrés accueillants à l'égard d'un processus compétitif. Les référents ont également été bien préparés et ont très bien compris le rôle. Ils ont été francs



et très équilibrés dans leurs évaluations. Ce qui a été déterminant pour permettre aux arbitres d'agir de la sorte, c'est la promesse d'une aide financière.

Ils ont été positivement impressionnés de travailler avec un comité indépendant et ont tous exprimé leur soutien à la gouvernance de l'AMA.

En termes de processus, chaque candidat a été interviewé par au moins deux membres du Comité. Les entretiens se sont chevauchés, créant ainsi un cercle d'exposition aux candidats, ce qui a permis au comité des nominations de comparer les candidats entre eux, même s'il ne les a pas tous interrogés. Le comité des nominations a généralement interrogé les candidats en premier lieu, puis a posé des questions ciblées aux personnes de référence. Les entretiens eux-mêmes ont utilisé le guide d'entretien ciblé décrit précédemment pour évaluer le profil convenu, et des questions individuelles ont été posées sur la base du curriculum vitae des candidats ou des rapports de base de Control Risks. Après l'entretien, les domaines spécifiques à approfondir lors de la vérification des références ont été convenus afin de compléter le tableau complet du candidat. Chaque vérification des références avait été documentée dans un dossier que le président du comité avait sauvegardé. Ce dossier était confidentiel, comme promis, mais disponible en tant que preuve du processus si cela s'avérait nécessaire. Les notes prises lors des entretiens avec les candidats ont été traitées de la même manière : il y avait un résumé de l'entretien et des feuilles de notation pour chacun d'entre eux. Les fiches de notation constituent l'étape finale du processus.

La diapositive suivante rappelle les critères que le comité des nominations a identifiés pour évaluer les candidats. Le comité des nominations a évalué les critères sur une échelle de cinq points. Les députés verront une feuille de notation vide pour leur donner une idée de la manière dont cela a été fait. Le comité des nominations a recommandé à l'unanimité la nomination d'un candidat au comité exécutif.

Il est vraiment habituel que de tels processus soient menés à distance, étant donné que le marché des talents est mondial, et le processus n'a en aucun cas été affecté par l'environnement de travail actuel rendu nécessaire par la pandémie de COVID-19.

MME ZALAZNIK informe les Membres que, en ce qui concerne la candidate, Mme Gabriela Battaini-Dragoni, malheureusement, en raison d'une prolongation imprévue de son contrat de travail actuel, elle n'a pas été en mesure de satisfaire au critère d'indépendance à ce moment-là, mais elle devrait devenir indépendante en février. Le comité des nominations l'a recommandée, car elle avait une approche stratégique très forte de la prise de décision, une grande capacité à établir des relations positives et était très tournée vers l'avenir dans sa recherche de résultats. D'autres candidats ont bien sûr pu faire la preuve de ces qualités, mais seule Mme Battaini-Dragoni a répondu à toutes ces attentes et, bien sûr, elle contribuera également à la diversité des sexes.

Le Conseil de fondation de l'AMA a confié au Comité des nominations le soin de faire cette recommandation, et elle pense que le Conseil pourrait être à l'aise pour prolonger cette confiance en raison de plusieurs facteurs. Premièrement, le Comité exécutif avait défini les termes de référence pour mandater le Comité des nominations. Deuxièmement, il a fait appel à un cabinet de recrutement mondial réputé pour l'aider à nommer un comité des nominations indépendant. Troisièmement, le Comité a été constitué par le cabinet de recrutement selon les spécifications du Comité exécutif afin d'apporter toutes les compétences nécessaires à la tâche.



Quatrièmement, le Comité exécutif s'est mis d'accord sur des critères définis en relation avec le profil du rôle. Cinquièmement, le comité a mis en place un processus solide qui a été suivi rigoureusement, sans prendre de raccourcis. Sixièmement, le comité des nominations est parvenu à une recommandation unanime. Tous ces éléments l'ont confortée dans l'idée que le conseil de fondation disposait d'une base solide pour accepter les recommandations du comité des nominations. Ceci conclut sa présentation.

<u>LE PRÉSIDENT</u> remercie Mme Zalaznik et M. Fairweather pour leur rapport très complet et remercie tous les membres du comité des nominations.

M. JONES remercie le comité des nominations pour son rapport. Il demande des explications supplémentaires sur les raisons pour lesquelles certains candidats des autorités publiques ont été choisis plutôt que d'autres. Quatre candidatures qualifiées ont été soumises. Quels facteurs ont été pris en compte pour choisir Mme Battaini-Dragoni plutôt que les autres candidats ? Une plus grande transparence est nécessaire pour que les parties prenantes connaissent les facteurs pris en compte par le comité des nominations lors de la sélection des candidats à avancer au comité exécutif. Il a également demandé que l'avis juridique sur l'indépendance des membres du Comité exécutif soit partagé entre tous les membres du Conseil de fondation et du Comité exécutif afin de comprendre la perception des avocats sur les critères d'indépendance.

M. COSGROVE se rallie au point de vue exprimé par son collègue américain M. Jones. Il trouve la présentation plutôt étrange, dans la mesure où il reconnaît la confidentialité au sein du processus de nomination, mais le Comité n'est pas un organe de nomination. Le Comité est un organe de nomination. Le pouvoir de nomination appartient au Conseil de fondation. Il est étrange que le rapport ne dise pas pourquoi certains candidats, ou une candidate (sans manquer de respect à sa bonne amie Mme Battaini-Dragoni, dont la contribution à l'Agence a été immense), ont été considérés comme non éligibles, ou moins éligibles que ceux proposés. Il note pour le compte rendu que, d'après ce qu'il a compris, les personnes qui avaient été considérées à l'unanimité par le comité des nominations comme inéligibles sont maintenant proposées avec très peu d'explications. Il est demandé au Conseil de fondation, en tant que visage public de l'AMA, de nommer sur la base d'un rapport déficient. Il a reconnu la demande de son collègue américain et, avant de prendre une décision éclairée, le Conseil de fondation a besoin d'un rapport qui fasse autorité. En ce qui concerne la position de Mme Battaini-Dragoni, qui était en conflit jusqu'à un certain temps en février d'après ce qu'il a compris, la question est de savoir si une prolongation de ce conflit a été envisagée. Que se passerait-il par la suite ? Il sait que d'aucuns pensent que l'AMA a mis du temps à en arriver là ; il reconnaît que d'autres pensent que l'AMA devrait s'y mettre, et il est de ceux qui ont appelé à une accélération de l'ensemble du processus de réforme de la gouvernance, mais cela n'enlève rien à la nécessité de bien faire les choses. Pour mémoire, le point de vue de la Nouvelle-Zélande était que ce rapport ne fournissait pas d'informations de manière transparente pour permettre à un conseil d'administration normal ou à un organisme faisant autorité de prendre les décisions appropriées. C'est une préoccupation, car l'AMA a (ou avait) une réputation de transparence et cette réputation doit être préservée de très près.

<u>LE DR SOBHY</u> remercie le Président pour l'opportunité de participer à la réunion. Conformément à sa récente conversation avec le président de l'AMA, il a évoqué le Centre égyptien mis à disposition par l'Union africaine pour l'apprentissage et l'éducation sur la lutte contre le dopage et l'abus de drogues et de suppléments nutritionnels : de nombreuses écoles différentes pour aider les pays africains dans leurs programmes d'éducation et les aider à



éduquer les groupes cibles, conduisant à des sports propres et à la lutte contre le dopage. Ils proposaient des cours aux athlètes, aux médecins, aux entraîneurs, aux administrateurs et à toute personne désireuse d'en savoir plus sur la lutte contre le dopage et la protection de la valeur du sport propre. Ils ont joué un rôle clé dans l'information sur l'attitude des athlètes à l'égard du dopage et les athlètes se tournaient souvent vers eux pour obtenir des conseils sur des sujets tels que la santé, la culture sportive, la nutrition, les suppléments et les risques liés au dopage, y compris des liens vers des sites Web où les gens pouvaient trouver des informations et des statistiques utiles, des lignes directrices en matière d'éducation et des informations précises et pratiques pour aider à protéger le sport propre et à garantir le respect du Code mondial antidopage. Ces documents garantissent que la communauté sportive africaine dispose des informations nécessaires pour lui permettre de respecter les règles et règlements en matière de lutte contre le dopage et de compléments alimentaires. Le Centre sera soutenu par l'AMA et l'Afrique. Il sera prêt dans quelques mois, en coopération avec l'AMA.

L'autre question sur laquelle il a demandé conseil concerne le laboratoire égyptien. S'il y avait un comité ou un groupe qui pouvait visiter le laboratoire, il pensait que ce serait très utile pour l'AMA.

L'Égypte envisage de faire une contribution au fonds de recherche, et il s'assurera personnellement que l'argent soit envoyé.

Il avait une question sur l'autorité qui a recruté le conseil de l'ONAD. Était-ce le gouvernement ou le ministre ?

LE PRÉSIDENT remercie les membres pour leurs commentaires et avis sur le comité des nominations. Le Conseil de fondation votera sur la recommandation faite par le comité des nominations. Cependant, il lui semble que le Comité des nominations a été créé pour une raison précise : sa tâche est l'analyse complète des candidats aux postes les plus importants de l'AMA. Il a été décidé de créer ce comité parce que le processus d'évaluation des candidatures est très complexe et requiert des compétences particulières, et le Comité des nominations s'est acquitté de cette tâche de manière très professionnelle, d'où sa grande confiance dans le travail de Mme Smith-Gander et de son équipe. Si l'AMA remet en question chacune des recommandations formulées par le comité de nomination, cela a-t-il vraiment un sens de le conserver ? Il pense que l'AMA doit avoir confiance dans le Comité de nomination, qui est composé de grands experts indépendants. Il a toute confiance dans le comité de nomination et lui est reconnaissant pour son excellent travail. Le processus de nomination des membres du Comité exécutif indépendant est au cœur de la première phase des réformes de la gouvernance de l'AMA et, compte tenu du fait que les parties prenantes n'ont cessé de demander à l'AMA d'accélérer le processus de nomination des membres du Comité exécutif, les réformes, il a estimé que les nominations des membres indépendants constituaient une étape vraiment positive. L'AMA avait accepté la recommandation selon laquelle les deux candidats commenceraient leur mandat de membre du Comité exécutif le 1er mars 2021 afin d'éviter toute question sur l'indépendance de l'une des candidates, Mme Battaini-Dragoni, qui achèverait sa mission de Secrétaire générale adjointe du Conseil de l'Europe en février. Il renvoie au directeur général, à Mme Zalaznik et à M. Fairweather pour apporter toute réponse complémentaire.

<u>LE DIRECTEUR GÉNÉRAL</u> a indiqué à M. Jones que l'avis reçu des avocats américains sur les questions qu'il avait évoquées serait diffusé et l'avait déjà été en septembre au Comité exécutif.



Il a remercié le ministre égyptien pour ses commentaires. Il n'a pas eu le temps d'entrer dans tous les détails, mais son équipe reste en contact et est au courant du laboratoire et des différentes questions mentionnées. Il a remercié le ministre d'envisager une contribution au fonds de recherche.

<u>M. FAIRWEATHER</u> dit que, s'il a bien compris, il y a eu une question sur l'indépendance et initialement la question de certains des candidats qui ont été jugés inéligibles et ensuite le Comité des Nominations a changé d'avis. Cette question a été résolue par l'avis juridique reçu et que le directeur général vient de proposer de transmettre. La confusion a été dissipée et il ne pense pas qu'il y ait de problème à cet égard.

En ce qui concerne le processus, il pense que les critères ont été examinés de manière très détaillée. C'est à la direction de l'AMA de décider si elle souhaite partager ces informations plus largement, mais le Comité des nominations, soutenu par un membre du Comité qui est un cadre supérieur d'une entreprise mondiale, estime que les informations partagées sont appropriées, de sorte que le Comité des nominations est convaincu que le processus a été très solide. Le comité des nominations a été très strict dans la collecte de toutes les informations et s'est engagé à préserver la confidentialité car de nombreuses personnes occupaient des postes existants ou pouvaient postuler à d'autres postes et le comité des nominations ne souhaitait pas compromettre de futures candidatures.

MME ZALAZNIK ajoute que le comité des nominations a été unanime dans son accord. Une procédure claire pour les candidats a été présentée. Elle s'est appliquée de la même manière à tous. Le comité des nominations a exposé les raisons pour lesquelles le candidat recommandé possède certains atouts par rapport aux autres candidats, et le comité des nominations a estimé, après avoir discuté avec des experts professionnels, qu'il serait préférable de ne pas tout révéler sur les candidats, car ceux-ci pourraient postuler à d'autres postes. C'est la raison pour laquelle le processus a été montré, et le comité des nominations a estimé qu'il était suffisamment solide et qu'il avait été fait de manière équitable et appliqué de manière égale à tous. Le comité des nominations a traité le processus étape par étape pour être sûr qu'il a fait du bon travail. Les référents ont été très utiles pour comprendre les candidats, et le comité des nominations a vraiment apprécié leur rôle dans le processus.

Sans vouloir insister, M. COSGROVE voulait faire une observation. C'est un processus étrange. Il n'a aucune difficulté avec le point de vue du Comité, mais on demande effectivement au Conseil de fondation d'agir et de prendre des décisions en aveugle. S'il s'agissait d'un processus d'emploi avec un certain nombre de candidats présentés à un employeur, ce dernier voudrait à juste titre savoir pourquoi sa préférence a été écartée, parce qu'il pourrait avoir une préférence, et il est évident que quatre candidatures ont été présentées par les autorités publiques, il suppose donc qu'il y a au moins plus d'une autorité publique qui a exprimé une préférence pour un candidat plutôt qu'un autre. Étant donné qu'il s'agit d'un vote circulatoire et qu'il reste du temps, il propose qu'un rapport supplémentaire soit fourni. Il ne pense pas que quiconque demande des informations détaillées, confidentielles et sensibles sur les candidats, mais il doit dire qu'il trouve tout à fait absurde qu'on demande à un organisme faisant autorité de prendre une décision à l'aveugle, sans aucune information. Le Conseil de fondation s'est vu dire qu'un candidat était éligible, compte tenu d'un critère, et c'est tout. Le Conseil de fondation n'a pas été informé de manière générale, et encore moins de manière détaillée, des raisons pour lesquelles les candidatures des autres ont été rejetées. Il comprend le point de vue selon lequel un groupe d'experts a été désigné pour nommer des personnes, mais cela ne signifie pas



que le Conseil de fondation doive abroger sa responsabilité et invalider son autorité et simplement prendre aveuglément une recommandation sur la foi, sans autre justification que de dire qu'une personne répond à un critère. Ce n'était pas un processus transparent; il s'agit d'un processus très étrange et, par respect pour les collègues présents autour de la table, il aurait pensé, indépendamment de leurs opinions sur certains candidats, que le Conseil de fondation voudrait s'assurer que les personnes nommées dans le cadre de ce tout nouveau processus sont les meilleures et les plus appropriées, et il demanderait donc que, dans l'intervalle entre la réunion et le vote circulatoire, des informations supplémentaires soient fournies afin qu'au moins les autres pays qui ont nommé des personnes puissent être assurés que le Conseil de fondation, sans manquer de respect à Mme Battaini-Dragoni, prend une décision éclairée et la meilleure décision possible. Il approuve le comité des nominations, mais aurait pensé qu'il y aurait un rapport faisant autorité.

M. JONES a déclaré que les États-Unis partageaient les préoccupations exprimées par les collègues d'Océanie et que, tout en respectant et en appréciant le travail du comité des nominations, il souhaitait obtenir davantage d'informations sur la manière dont les critères avaient été appliqués. Il comprend les critères, mais souhaite simplement savoir comment ils ont été appliqués aux différents candidats. Par exemple, la publication des fiches de notation des candidats aiderait à mieux comprendre les facteurs et la manière dont ils ont été appliqués aux différents candidats. Les États-Unis demandent donc simplement plus d'informations sur les raisons pour lesquelles un candidat a été choisi plutôt qu'un autre, afin de mieux comprendre, à l'avenir, comment le comité des nominations a appliqué les facteurs.

M. DE VOS dit que le Mouvement sportif a été quelque peu silencieux sur cette question. Il remercie le comité des nominations pour le travail accompli. Le processus a été long et l'AMA a déjà eu des discussions à ce sujet. Il est très important de comprendre les règles. Les règles ont été suivies et correctement appliquées. Il sait que le Comité des nominations a suggéré de revoir certaines parties, et c'est précisément la raison pour laquelle le groupe de travail sur la révision des réformes de la gouvernance de l'AMA a été créé, et il devrait également examiner les propositions du Comité des nominations. Il a été un peu surpris, car il avait cru comprendre que tous les candidats étaient connus des parties qui les avaient présentés ou proposés, et qu'il était vraiment important que les élections aient lieu. L'AMA a souvent été critiquée, comme mentionné dans l'introduction, pour le fait que le processus de gouvernance n'allait pas assez vite. C'était clairement le moment d'insister pour que le processus ne soit pas retardé. Il y a quelques raisons pour lesquelles l'entrée en fonction des candidats serait légèrement retardée, pour des raisons d'indépendance, mais il est clair que l'élection doit avoir lieu et que les membres indépendants doivent être opérationnels dès que possible et certainement avant la prochaine réunion du Comité exécutif.

<u>LE PRÉSIDENT</u> déclare que l'objectif du comité des nominations était de préparer les recommandations pour l'AMA et que cela a été fait, de sorte que les recommandations seront soumises au conseil de fondation.

DÉCISION

Les membres indépendants proposés seront approuvés par vote circulatoire après la réunion.



4.4 Conseil de fondation

4.4.1 Composition 2021

DÉCISION

Il est pris note de la composition du Conseil de fondation de 2021.

4.4.2 Confirmation de la composition pour les autorités suisses

<u>LE DIRECTEUR GÉNÉRAL</u> informe les Membres qu'il y a eu une demande de reconnaissance de la composition du Conseil de fondation pour cette année à partager avec les autorités suisses.

<u>DÉCISION</u>

La composition du Conseil de fondation pour les autorités suisses sera approuvée par vote circulatoire après la réunion.

4.5 Composition du groupe de travail sur la révision des réformes de la gouvernance de l'AMA

DÉCISION

Il est pris note de la composition du groupe de travail sur la révision des réformes de la gouvernance de l'AMA.

4.6 Rapport des groupes d'experts et des groupes de travail

<u>DÉCISION</u>

Il est pris note du rapport des groupes d'experts et des groupes de travail.

4.7 Comités permanents 2021

<u>DÉCISION</u>

Il est pris note des Comités permanents 2021.

- 4.8 Code d'éthique/Conseil d'éthique indépendant

<u>LE PRÉSIDENT</u> déclare que ce point est très important du point de vue de la gouvernance, et il espère qu'il sera possible de poursuivre la discussion ce jour-là et d'approuver le code d'éthique en mai de l'année suivante. Il demande au rédacteur du Code d'éthique de présenter



aux membres les différents modèles, y compris le modèle supplémentaire demandé par le Mouvement sportif.

M. KAISER informe les Membres qu'il va les guider brièvement à travers le premier projet du Code d'éthique. Les Membres ont reçu deux documents : le projet de Code d'éthique qui a été préparé sur la base des instructions et des informations fournies par l'AMA, et un projet qui inclut une modification demandée par le Mouvement sportif après que le premier projet ait été envoyé au Comité exécutif. Il lui avait été demandé d'inclure cette suggestion dans une variante du Code d'éthique. La modification substantielle concerne les organes qui mettent en œuvre le Code d'éthique, mais les principes du Code et les principes éthiques resteront les mêmes dans les deux projets.

Les députés se souviendront probablement qu'à Katowice, ils ont adopté de nouveaux statuts faisant spécifiquement référence à la possibilité d'adopter un code d'éthique, et c'est sur la base de cet article qu'il lui a été demandé de rédiger le code d'éthique. Toutes les remarques qu'il fera s'appliqueront aux deux projets.

En ce qui concerne le champ d'application, les personnes couvertes par le code d'éthique seraient tous les fonctionnaires de l'AMA, non seulement ceux des organes de l'AMA tels que le Conseil de fondation, le Comité exécutif et les comités, mais aussi les consultants, les agents et les contractants. La question du personnel de l'AMA reste en suspens, car ils ont déjà un engagement dans leur contrat de travail, il n'est donc peut-être pas nécessaire de les inclure dans le champ d'application. Les activités couvertes par le Code seraient celles menées par les personnes concernées en leur qualité de membres de tout comité ou organe de l'AMA, y compris pendant les réunions, mais aussi lorsqu'elles agissent autrement dans le cadre de leurs activités civiles normales, à condition que ces activités portent atteinte aux intérêts de l'AMA. Par exemple, si une personne était reconnue coupable de corruption dans un domaine totalement différent du sport, il lui serait difficile de se conformer aux principes de l'AMA. Le Code contient les principes éthiques fondamentaux d'honnêteté, d'équité, d'intégrité et de transparence, d'impartialité, de respect de la dignité humaine (pas de discrimination) et de non-harcèlement. Il n'y a rien de nouveau là-dedans ; ce sont essentiellement les principes que l'on retrouve dans la plupart des codes ou politiques d'éthique de diverses institutions internationales.

En termes de mise en œuvre, les différences sont plus importantes. Il passerait d'abord par le projet de l'AMA avec deux alternatives (annexe 3) et ensuite par le Code tel que suggéré par le Mouvement sportif (annexe 4). Dans le projet de l'AMA, en ce qui concerne les organes responsables, les fonctionnaires de l'AMA auraient un pouvoir de décision sur les décisions à prendre.

Les personnes chargées de la mise en œuvre du Code seraient le responsable de l'éthique, le Comité d'éthique indépendant et le Comité exécutif. Le responsable de l'éthique serait indépendant de l'AMA et serait nommé par le Comité d'éthique indépendant. Il y aurait un processus d'évaluation et de vérification par le Comité des nominations. Le responsable de l'éthique serait en poste pendant cinq ans et serait ensuite remplacé par une autre personne, et rendrait compte au président du Comité d'éthique indépendant. Le Comité d'éthique indépendant serait composé de sept personnes indépendantes de l'AMA et des partenaires de l'AMA, et elles seraient nommées par le Conseil de fondation de l'AMA, mais cela n'empêcherait pas le Mouvement olympique et les autorités publiques de soumettre des candidats qui seraient ensuite examinés et nommés par le Conseil de fondation. Le président rendrait compte au



président du Comité exécutif en ce qui concerne les décisions ou pour informer le Comité de ce qui s'est passé pendant l'année.

En ce qui concerne l'instruction des plaintes, dans un premier temps, le responsable de l'éthique serait chargé de mener l'enquête, devrait informer la personne concernée, et collecterait toutes les informations, consulterait les documents, y compris des documents assez privés comme les comptes bancaires, par exemple en cas de fraude ou de corruption. La personne concernée aurait la possibilité d'être entendue oralement ou par écrit, et bien sûr d'être assistée d'un conseil juridique. Selon la complexité de l'affaire, les auditions seraient orales ou écrites, conformément au principe de gouvernance et au droit d'être entendu en droit suisse. A la fin de l'enquête, en cas de probabilité d'une violation du code, le Chargé d'éthique rendrait compte du résultat de son enquête au président du Conseil d'éthique indépendant.

Dans la deuxième étape, le Conseil d'éthique indépendant devra d'abord décider s'il est compétent sur la base des explications fournies par le responsable de l'éthique. Si le Comité d'éthique indépendant confirme la probabilité d'une violation du Code, le Comité examinera le cas. Si la probabilité n'était pas confirmée, le Comité rendrait une décision finale, qui pourrait faire l'objet d'un appel devant le TAS par l'AMA ou par la personne concernée, qui pourrait souhaiter qu'une décision judiciaire formelle soit rendue par des arbitres et pas seulement par le Comité.

La première alternative du projet était que la décision finale revenait au Comité exécutif, et la seconde alternative était que la décision finale revenait au Conseil d'éthique indépendant en cas de violation du Code d'éthique. Dans les deux alternatives, le travail du responsable de l'éthique ne changerait pas : il resterait en charge de l'enquête.

Pour la première alternative, avec la décision prise par le Comité exécutif, il y aurait trois étapes. Après l'enquête du Responsable de l'éthique, le cas serait examiné par le Conseil d'éthique indépendant sur la base du rapport du Responsable. Le Conseil d'éthique indépendant nommerait un panel de trois de ses membres, dont l'un ferait office de rapporteur pour accélérer le processus. Ensuite, il y aurait une procédure écrite ou orale dans le respect des principes du "due process", et bien sûr la personne concernée pourrait être assistée d'un conseil juridique. À la fin de la procédure, le Conseil d'éthique indépendant décidera s'il y a eu ou non une violation du Code et, dans l'affirmative, si des sanctions ou des mesures doivent être prises. Ces deux recommandations seront présentées au Comité exécutif pour décision. Le droit d'être entendu par écrit devant le Comité exécutif serait garanti, car la personne aurait déjà eu l'occasion de faire une présentation orale devant le Conseil d'éthique indépendant. Le Comité exécutif décidera alors s'il y a eu ou non une infraction et, dans l'affirmative, s'il convient ou non d'imposer des mesures ou des sanctions. La décision est définitive mais peut faire l'objet d'un appel devant le TAS.

Dans la seconde alternative, la décision serait prise par le Conseil d'éthique indépendant, et il n'y aurait que deux étapes. L'enquête serait à nouveau menée par le responsable de l'éthique, le Conseil d'éthique indépendant nommerait à nouveau un panel de trois membres, il y aurait une procédure écrite ou orale devant le Conseil d'éthique indépendant, et ensuite, ce qui est différent, c'est que la décision du Conseil d'éthique indépendant serait adoptée par un vote à la majorité du panel, tous les membres devraient être présents pour prendre la décision car il s'agit d'une décision très importante, mais il y avait un mécanisme en cas d'absence d'un membre pour pouvoir prendre une décision lors d'une réunion ultérieure sur un principe de



majorité. Dans ce cas, le Conseil d'éthique indépendant devrait décider si une infraction a été commise ou non et si des mesures ou des sanctions doivent être imposées ou non. La décision serait définitive sous réserve d'un appel auprès du TAS, et le Comité exécutif ne serait pas impliqué dans le processus. Le Conseil d'éthique indépendant aurait également la possibilité de publier la décision sous une forme anonymisée afin de protéger la personne concernée.

Il avait adapté le premier projet pour répondre à la demande du Mouvement sportif. Les principes éthiques sont les mêmes. Les organes chargés de mettre en œuvre le code sont différents. Il y aura toujours un responsable de l'éthique, mais il y aura ensuite un panel nommé à partir d'une liste permanente d'éthique, un peu comme la liste des arbitres du TAS, puis le Comité exécutif. Le responsable de l'éthique serait indépendant de l'AMA mais nommé par le Comité exécutif. Son mandat serait de cinq ans, mais il rendrait compte au président du Comité exécutif. Pour les enquêtes sur les plaintes, le responsable enquêterait selon le même système que celui décrit dans le projet précédent, mais ferait rapport au Comité exécutif, et le président du Comité exécutif nommerait alors un panel de trois personnes qui seraient choisies sur la liste permanente d'éthique. Sur la liste permanente d'éthique, il y aurait 12 personnes, quatre proposées par les autorités publiques, quatre par le Mouvement sportif et quatre choisies indépendamment. Toutes les personnes figurant sur la liste permanente d'éthique seront évaluées et approuvées par le comité des candidatures, puis nommées par le comité exécutif. En ce qui concerne la décision sur les plaintes, le panel enquêterait sur les plaintes conformément à la même procédure que dans le projet de l'AMA, et le panel rendrait compte des résultats de l'enquête et ferait des recommandations au Comité exécutif. La personne concernée aurait le droit d'être entendue par écrit et le Comité exécutif déciderait s'il y a eu ou non violation et, le cas échéant, si des sanctions ou des mesures doivent être imposées. La décision du comité exécutif est définitive et peut faire l'objet d'un appel devant le TAS. La différence est assez importante en ce qui concerne les organes en charge.

En termes de mesures et de sanctions, l'éventail est large, allant de l'avertissement à la révocation dans les cas graves ou à d'autres sanctions appropriées. Des mesures provisoires d'urgence peuvent être prises à l'encontre de la personne concernée par le Président du Conseil d'éthique indépendant ou le Président du Comité exécutif, selon le projet adopté. Il se tient à la disposition des membres pour répondre à leurs questions.

M. SIEVEKING souhaite informer les membres de la situation concernant le processus de consultation. La date de clôture de la première période de consultation serait le 15 décembre et la deuxième période de consultation aurait lieu de début février au 26 mars 2021 afin de finaliser le document en mai 2021.

M. JONES a observé qu'il était très important pour l'AMA d'établir un système d'éthique robuste et indépendant. Les gouvernements des Amériques ont fait part de leurs préoccupations concernant la proposition du Mouvement sportif de supprimer le Comité d'éthique indépendant; le Gouvernement canadien, par exemple, a recommandé de confier à un responsable de l'éthique issu d'une organisation indépendante, qui ne soit pas un employé de l'AMA, la coordination des questions relatives aux violations du code d'éthique. Les propositions d'éthique sur la table doivent être examinées sérieusement, c'est pourquoi il a recommandé de renvoyer la question au Groupe de travail sur la révision des réformes de la gouvernance de l'AMA pour un avis sur la structure la plus appropriée pour mettre en œuvre un processus d'éthique indépendant.



M. LALOVIC présente ses excuses à ses collègues du Comité exécutif pour son absence la veille ; malheureusement, la réunion du Comité exécutif du CIO avait été programmée au même moment. Comme l'a mentionné son député lors de la réunion du Comité exécutif, il remercie l'AMA et M. Kaiser d'avoir élaboré un modèle prenant en compte les commentaires du mouvement sportif et pour la présentation très intéressante faite aux membres ce jour-là. Le mot clé dans ce domaine complexe est le pragmatisme. L'AMA doit être précise dans l'identification des besoins et adapter le modèle afin d'éviter de créer un modèle inutilement compliqué. Il est évident que le Mouvement sportif préférerait le modèle C, mais il a réitéré que le Mouvement sportif s'engagera bien sûr dans le processus de consultation et fournira des commentaires et des réactions plus détaillés.

M. DIJKEMA a soutenu les commentaires de M. Lalovic et a souligné qu'il n'y avait pas un modèle unique qui convenait à tous. Il est important pour l'AMA de s'assurer que le modèle final sera pragmatique et adapté à l'organisation.

<u>LE DIRECTEUR GÉNÉRAL</u> répond aux commentaires et à la suggestion de M. Jones. L'AMA pourrait certainement demander l'avis du groupe de travail sur la révision des réformes de la gouvernance de l'AMA.

Il s'agit d'une question très importante et il serait utile d'avoir l'avis du groupe de travail. La question a déjà été discutée par le groupe précédent sur la gouvernance. Il s'agira d'une décision du Conseil de fondation, qui devra se mettre d'accord sur un modèle. Dès que le nouveau groupe de travail sera opérationnel, l'AMA pourra certainement lui soumettre les différentes options sur la table et demander l'avis du groupe, qui sera partagé avec le Conseil de fondation. C'est une bonne suggestion.

DÉCISION

Il est pris note de la mise à jour sur le Code d'éthique et le Conseil d'éthique indépendant.

- 4.9 Modèle de représentation des sportifs

M. SANDFORD a fait une brève mise à jour sur le travail effectué par le groupe de travail pour la représentation des sportifs. Il s'agit d'un processus continu depuis près de deux ans. Il commence donc par remercier les membres du groupe de travail, car ce n'est pas un sujet facile et il faut travailler sur de nombreux détails, et le groupe essaie de le faire aussi vite que possible.

Il y a trois modèles, qui ont été présentés au Comité exécutif en septembre, il s'excuse donc auprès de tous les membres du Comité exécutif qui ont déjà vu la présentation, qui est essentiellement la même. Les modèles traitent principalement de la composition de ce à quoi pourrait ressembler le Comité des sportifs de l'AMA et du processus qu'il serait nécessaire de suivre pour obtenir cette composition. Il y a actuellement trois modèles, et c'est évidemment un travail en cours.

Le modèle A compterait 15 membres et le mandat serait de trois ans ; en regardant à droite de la diapositive, les membres verraient qu'il y a un processus de nomination ou d'élection. Avec ce modèle, il y aurait essentiellement huit catégories d'athlètes au sein du Comité des sportifs de l'AMA, et ils y accéderaient en étant élus, en étant des membres d'office élus à leur



comité des sportifs résident ou en étant nommés. Il y aurait trois athlètes issus des FI, et une élection en ligne pour ces athlètes. Il y aurait également quatre membres de la commission des athlètes du CIO et deux membres du conseil des athlètes du CIP. Ils devraient être des membres élus de ces organes et seraient ensuite membres d'office du comité des sportifs de l'AMA. Il y aurait ensuite une catégorie de membres nommés, avec un membre des CNO, un membre des CNP, un membre des syndicats de joueurs, un membre du sport reconnu et deux membres nommés en fonction de leur diversité et de leur expertise, ce qui porterait le nombre de membres à 15.

Le modèle B compterait 15 membres pour un mandat de trois ans. Il y aurait huit membres élus, une élection en ligne et tout athlète répondant aux critères d'éligibilité pourrait se présenter aux élections. Chaque OAD, ou organisateur d'événement majeur, FI ou CNO qui est une OAD, et toutes les ONAD qui font leur travail recevraient une voix et la donneraient à leur comité d'athlètes, donc chacun aurait une voix et, s'ils ont un comité d'athlètes, le comité d'athlètes aurait cette voix ; sinon, ils pourraient nommer le comité de sportifs qui, selon eux, représente le mieux les sportifs dans leur juridiction pour exprimer cette voix. Il y aurait deux membres de droit, un du CIO et un du CIP, puis cinq membres nommés en fonction de leurs compétences et pour assurer la diversité.

Le modèle C était similaire au modèle B à certains égards, mais les membres du comité des athlètes de l'AMA devaient faire preuve d'une indépendance supplémentaire. Il y en aurait neuf élus par une élection en ligne, et un OAD, un vote comme dans le modèle B, puis six nommés pour les compétences et la diversité. L'un des points communs entre tous ces modèles est qu'il y a un mélange de membres nommés et élus, C'est la norme pour les comités d'athlètes, la raison étant que, bien que l'AMA souhaite avoir des représentants élus, les élections ne répondent pas toujours aux exigences de diversité ou de compétences. Il était donc bon d'avoir la possibilité de nommer également des membres. Les modèles sont assez différents, tout comme la composition et la manière dont les personnes y accèdent, mais il existe des similitudes entre les trois : le nombre de membres et la durée des mandats, et le fait que tous utilisent un panel de nominations (à ne pas confondre avec le comité des nominations). Le panel serait composé de trois personnes, un membre du comité des nominations, le président du comité des athlètes et une autre personne du comité des athlètes pour effectuer le travail nécessaire en matière de nominations. Selon les différents modèles, elles auraient plus ou moins de travail à faire.

La diapositive suivante était probablement la meilleure pour illustrer les comparaisons entre les trois modèles. Dans le modèle A, trois athlètes seraient élus par les comités de sportifs des FI par le biais d'une élection en ligne, six membres de la commission des sportifs du CIO et du conseil des sportifs du CIP seraient élus par leurs comités de sportifs respectifs et deviendraient ensuite membres de droit du comité des sportifs de l'AMA, puis les membres nommés, dont quatre devraient faire partie d'un comité de sportifs, et deux autres pour équilibrer les exigences de diversité ou de compétences.

Le modèle B comprendrait huit membres élus, deux membres de droit et cinq membres nommés et, là encore, les sportifs pourraient venir de n'importe où, de sorte que chaque comité de sportifs dans le monde pourrait proposer des sportifs.

Il en était de même pour le modèle C, de sorte que tout comité de sportifs ou tout sportif répondant aux critères d'éligibilité serait en mesure de se présenter à l'un des postes, le seul



problème étant le critère d'éligibilité supplémentaire par l'indépendance requise des membres du comité de sportifs. Le modèle C a également décrit plus en détail ce qui se passerait si l'OAD qui a attribué le vote à son comité de sportifs n'avait pas réellement de comité de sportifs et qu'il existait une procédure de secours permettant à l'OAD de créer un groupe de travail de sportifs spécifiquement pour s'assurer que les sportifs puissent voter. Ce sont les modèles en bref. Il se fera un plaisir de répondre aux guestions.

Depuis qu'il l'a présenté au Comité Exécutif en septembre, il y a eu une bonne réunion avec le Mouvement Olympique pour discuter des préoccupations et des questions liées aux modèles. D'autres réunions sont prévues avec les autorités publiques dans les mois à venir et l'idée est de présenter une proposition finale au Comité Exécutif en mai 2021. Il est évident qu'il a lu les mêmes rapports médiatiques que tout le monde et que de nombreux sportifs du monde entier ont appelé à la représentation des sportifs au sein de l'AMA et à l'amélioration de la lutte contre le dopage, et il est évidemment très conscient de la pression qui pèse sur lui.

MME TERHO remercie M. Sandford pour sa présentation. Elle souligne un point du modèle A qui a été soulevé lors de la discussion précédente. Même s'il est fait mention d'un membre de droit, l'essentiel est de pouvoir former le comité des sportifs de l'AMA à partir de sportifs élus par leurs pairs pour les représenter, et ces sportifs doivent les représenter pour toutes les questions liées aux sportifs, et évidemment la lutte contre le dopage est une question cruciale dans le cadre du Code et l'un des sujets sur lesquels ils sont élus pour représenter d'autres sportifs, de sorte qu'ils ne représentent pas l'organisation dont la commission des sportifs les a élus en premier lieu. Ils représentaient les sportifs en général pour toutes les questions liées aux sportifs.

MME BARTEKOVÁ a salué le travail du groupe de représentation des sportifs et la récente réunion de consultation tenue avec les parties prenantes du mouvement sportif. Ce fut une excellente réunion. Elle a encouragé le groupe à poursuivre la consultation. Elle s'est réjouie de la bonne communication qui règne au sein du Comité des sportifs de l'AMA. Pour la future série de consultations avec les autorités publiques et le mouvement sportif, elle a suggéré que tous les membres du groupe de travail participent afin qu'il y ait un bon échange de vues permettant aux membres d'avoir un bon aperçu de toutes les préoccupations des deux groupes de parties prenantes.

M. DÍAZ remercie M. Sandford au nom de la CADE pour sa présentation et souligne l'importance des sportifs. Il apprécie la coordination en cours dans le processus de consultation au sein de la région et il s'assurera que les différents dirigeants des sous-régions du continent seront disponibles pour partager et entendre les commentaires.

<u>DÉCISION</u>

Il est pris note de la mise à jour sur le modèle de représentation sportifs.



5. Partenaires américains

5.1 Discussions avec les États-Unis (rapport de l'ONDCP)

M. BOUCHARD a fait référence à la réunion qui a eu lieu entre le président de l'AMA et le directeur général de l'AMA, le directeur de l'ONDCP, M. Carroll. Le gouvernement américain est un partenaire de longue date dans la protection des athlètes propres. Il était membre du Conseil de fondation de l'AMA depuis sa création et avait été extrêmement engagé dans la lutte contre le dopage dans le sport. L'été précédent, l'ONDCP avait publié un rapport très critique à l'intention du Congrès américain sur la réforme de la gouvernance de l'AMA. L'AMA avait répondu par une réponse détaillée et annotée au Congrès américain, soulignant une différence d'opinion importante. La relation entre les deux parties s'était refroidie au cours de l'été. Par la suite, un échange de lettres a eu lieu entre le président de l'AMA et M. Carroll, et tous deux ont exprimé le souhait d'établir un dialogue. Un certain nombre de discussions ont eu lieu au cours de l'été entre des représentants de l'AMA et de l'ONDCP pour exprimer des points de vue sur des sujets d'intérêt commun et, le vendredi 6 novembre, le président de l'AMA et M. Carroll se sont rencontrés virtuellement. La conversation a duré une heure et a été extrêmement productive, les deux dirigeants partageant l'objectif commun de mieux travailler ensemble pour le bien des sportifs et du système antidopage mondial.

Il a évoqué certains des points soulevés lors de la réunion. M. Carroll a réaffirmé l'engagement des États-Unis à travailler avec l'AMA de l'intérieur, que l'AMA n'est pas un adversaire et que l'ONDCP a l'intention de rester engagé avec l'AMA et de poursuivre la réforme de l'organisation de manière collaborative. L'intention du rapport au Congrès américain, mandaté par la loi, était de donner ce que l'ONDCP considérait comme une évaluation honnête de la structure de gouvernance de l'AMA et le but ultime du rapport était de rendre l'AMA plus forte. M. Carroll a indiqué qu'il était important de voir une réforme supplémentaire de la gouvernance, notamment en ce qui concerne la représentation des sportifs. Le désir de l'ONDCP est de collaborer. La question de la rétention des fonds, bien qu'elle reste une option sur la table, est un mécanisme de dernier recours pour le gouvernement américain, mais M. Carroll a également indiqué que, lorsque le prochain rapport de l'ONDCP sera présenté au Congrès américain début 2021, l'ONDCP souhaite être en mesure de faire état de progrès positifs dans les domaines de la révision de la gouvernance de l'AMA, du rôle des sportifs indépendants dans la gouvernance de l'AMA et de la représentation des États-Unis dans les comités et groupes de l'AMA.

À son tour, le président de l'AMA a indiqué qu'il avait été heureux d'entendre l'engagement du gouvernement américain à travailler avec l'AMA, et a déclaré que l'Agence était déterminée à aller de l'avant et à renforcer ses relations avec les États-Unis et que la réunion était un très bon pas dans cette direction. Le président de l'AMA avait également noté le souhait d'avoir une représentation américaine au sein des comités permanents de l'AMA et s'était félicité de la forte participation et de l'implication des États-Unis, comme cela a été le cas pendant presque toute l'histoire de l'AMA. Il a également indiqué que l'AMA devait être attentive à la diversité à tous les niveaux, mais a noté qu'il y avait quelques nouveaux candidats américains pour les comités permanents de l'AMA l'année prochaine. En ce qui concerne la réforme de la gouvernance, le président de l'AMA a indiqué que la modification de la gouvernance de l'AMA était un processus démocratique en cours, que certains des changements effectués jusqu'à présent avaient été d'une portée considérable et que l'AMA souhaitait continuer à progresser dans la mise en œuvre de la réforme de la gouvernance, notamment en ce qui concerne la représentation des sportifs



et la création du nouveau Code d'éthique. Un échange de vues a ensuite eu lieu sur la manière dont les deux organisations pourraient travailler ensemble pour renforcer et harmoniser le système antidopage aux États-Unis. Il a également été question de l'impact de COVID-19 sur le système antidopage mondial. Enfin, le président avait exprimé la volonté de l'AMA de travailler avec l'ONDCP pour aborder la question des sports collégiaux, universitaires et professionnels, qui fonctionnent actuellement en dehors du cadre du Code mondial antidopage, bien qu'ils concernent de loin la majorité des athlètes américains.

En conclusion, il dira que le président de l'AMA et M. Carroll ont été unanimes dans leurs points de vue. Ce fut une réunion importante au cours de laquelle l'AMA et l'ONDCP ont pu discuter d'un certain nombre de sujets d'intérêt commun de manière ouverte, transparente et honnête. Ils ont tous deux convenus que le partenariat entre l'AMA et le gouvernement américain était d'une importance vitale pour protéger le sport propre dans le monde entier et qu'une ligne de communication directe devait être maintenue pour éviter les malentendus à l'avenir. À ce titre, ils se sont engagés à renforcer leur partenariat. La réunion a constitué une étape importante sur la voie d'un dialogue et d'une collaboration renouvelés. Ceci conclut son rapport sur la réunion du 6 novembre.

DÉCISION

Il est pris note des discussions avec les États-Unis.

- 5.2 Conséquences de la loi Rodchenkov

M. BOUCHARD a déclaré qu'il n'y avait pas grand-chose à signaler sur la loi antidopage Rodchenkov pour une très bonne raison. L'AMA a continué à suivre les progrès réalisés au sein du Congrès américain. Comme les membres s'en souviennent, le projet de loi doit être approuvé à la fois par le Sénat américain et par le Président des États-Unis. L'approbation du projet de loi est toujours possible, malgré le changement de gouvernement. Elle pourrait se faire rapidement dans le contexte d'une session de type "lame duck", mais, ceci dit, elle pourrait prendre du temps étant donné les questions importantes que le Congrès américain traite actuellement. On s'attendait à ce que le Sénat se concentre sur COVID-19 et le plan de sauvetage dans les jours et les semaines à venir. On s'attendait généralement à ce qu'il y ait peu d'activité législative. L'approbation potentielle du projet de loi par le Sénat américain était un sujet de préoccupation pour l'AMA, compte tenu des conséquences négatives involontaires qu'elle pourrait avoir sur le système antidopage dans le monde. L'AMA a clairement exprimé ce point de vue publiquement et l'a également fait savoir aux commissions compétentes du Congrès américain. L'AMA avait indiqué qu'elle soutenait certains éléments du projet de loi, par exemple le fait que les gouvernements utilisent leurs pouvoirs législatifs pour protéger les sportifs propres, et qu'elle soutenait les mesures visant à faciliter l'échange d'informations entre l'Agence antidopage américaine et les organismes chargés de l'application de la loi, ainsi que toute protection pouvant être accordée aux dénonciateurs. Cependant, des inquiétudes ont été exprimées quant à la mise en œuvre extraterritoriale potentielle du projet de loi ; mais, dans le même temps, l'AMA a toujours indiqué qu'elle était disposée à collaborer avec le gouvernement américain et à fournir toute explication ou tout conseil pour s'assurer que le projet de loi était complémentaire aux efforts de l'AMA pour protéger les sportifs propres dans le monde entier. Ceci conclut son rapport.



LE PRÉSIDENT aborde quelques questions avant d'ouvrir le débat aux commentaires. Il a rassuré le Conseil de fondation sur le fait que la collaboration avec les partenaires américains était très importante pour lui, et c'est pourquoi il était heureux que sa réunion avec M. Carroll le vendredi précédent ait été positive. Tous deux ont convenu que le partenariat entre l'AMA et le gouvernement américain était extrêmement important. Ils ont également convenu de poursuivre leur communication bilatérale ouverte. Le vendredi précédent, un certain nombre de questions avaient été abordées, notamment les réformes en cours de la gouvernance de l'AMA, la représentation du gouvernement américain et des sportifs au sein de l'AMA, mais aussi la manière de renforcer le système antidopage, y compris aux États-Unis. Il avait mentionné ses préoccupations concernant les liques majeures et les sports universitaires. La majorité des sportifs américains (estimés à environ 80-90%) échappent au régime réglementaire de l'AMA et aux exigences du Code mondial antidopage. Cela inclut un demi-million d'athlètes de la NCAA et tous les athlètes des ligues majeures, car leurs organisations ne sont pas signataires du Code. Il continue de penser qu'il est injuste que ces athlètes soient empêchés de participer à un système antidopage plus rigoureux. Il craint également que ces athlètes ne soient pas couverts par la loi Rodchenkov. Cela avait été rendu possible grâce à un amendement au projet de loi initial, et cet amendement excluait toutes les ligues majeures et le sport universitaire de l'application de la loi Rodchenkov. La plupart de ces préoccupations ont été soulevées au cours de la réunion. Il a donc proposé l'aide de l'AMA pour développer une coopération plus poussée avec les partenaires américains afin de les encourager à signer le Code. Il a indiqué que l'éducation était un bon point de départ. Cela devrait être l'objectif principal de l'USADA, car elle est la principale responsable du système antidopage aux États-Unis et, comme il l'a dit, l'AMA serait plus qu'heureuse de l'aider. Cette réunion a été amicale et productive. Il ouvre la voie aux commentaires et aux questions.

M. JONES a réitéré que les représentants des États-Unis ont apprécié la série de conversations tenues avec l'AMA et qu'ils se réjouissent de pouvoir établir une relation de travail constructive avec l'AMA, les autres autorités publiques, le mouvement sportif et les autres partenaires de la lutte contre le dopage. Pour dissiper toute perception erronée, ils ne considèrent pas l'AMA comme un ennemi, ils ne considèrent pas le mouvement sportif comme un ennemi et ils n'essaient pas de changer l'ADN de l'AMA. Pour replacer les choses dans leur contexte, il était très important que les acteurs de la lutte contre le dopage comprennent qu'il existait un large consensus bipartisan aux États-Unis sur le fait que davantage de réformes étaient nécessaires pour renforcer le système mondial de lutte contre le dopage. Les démocrates et les républicains ne sont pas d'accord sur grand-chose ces jours-ci, mais ils sont tous d'accord pour dire que le scandale du dopage russe et la façon dont l'AMA l'a traité ont sérieusement ébranlé la confiance dans le système antidopage mondial. En outre, les récents scandales impliquant le Dr Tamás Aján et M. Anders Besseberg, membres du Conseil de fondation de l'AMA, qui ont été directement liés à des fraudes en matière de dopage alors qu'ils occupaient des postes de direction à l'AMA, ont encore terni la réputation de l'AMA aux États-Unis. Il a réaffirmé qu'ils n'avaient aucunement l'intention de retenir les fonds de l'AMA et qu'ils considéraient la rétention de fonds comme un dernier recours si d'autres efforts pour réformer l'AMA n'aboutissaient pas. Les réformes comprennent l'augmentation de la représentation des sportifs au sein de la gouvernance de l'AMA et de supprimer les conflits d'intérêts réels ou perçus parmi les personnes occupant des postes de direction à l'AMA. Ils estiment que le groupe de travail de l'AMA sur la révision des réformes de la gouvernance a la capacité de faire des recommandations qui amélioreront la gouvernance et la crédibilité de l'AMA et ils soutiendront fermement le travail du groupe de réforme de la gouvernance. Il a réaffirmé que les États-Unis souhaitaient avoir une meilleure relation de travail avec l'AMA. Les États-Unis souhaitent



travailler avec l'AMA et les autres partenaires de la lutte contre le dopage afin d'élaborer des propositions consensuelles et de bon sens pour améliorer le système mondial de lutte contre le dopage.

Les États-Unis ont déconseillé à l'AMA de continuer à s'opposer à la loi Rodchenkov. L'AMA se battait pour une cause perdue en continuant à s'opposer à la loi Rodchenkov, étant donné le large soutien bipartisan dont bénéficie le projet de loi au Congrès américain. Les États-Unis se sont généralement opposés à l'ingérence de l'AMA dans les affaires d'un pays souverain. Comme cela avait été dit précédemment, il n'était pas approprié pour l'AMA d'utiliser les contributions des membres de l'autorité publique pour faire pression sur cette autorité publique. L'AMA avait déclaré que son objectif était d'avoir de meilleures relations avec le gouvernement américain, et son opposition continue à la loi Rodchenkov était susceptible de nuire aux relations avec le Congrès et la Maison Blanche. Les États-Unis souhaitent une relation de travail plus étroite avec l'AMA et tous les acteurs de la lutte contre le dopage et n'ont pas l'intention de se retirer du système mondial. Les États-Unis espèrent une collaboration plus étroite avec tous les acteurs de la lutte contre le dopage à l'avenir.

<u>LE PROFESSEUR ERDENER</u> remercie M. Bouchard pour son rapport et souhaite soulever deux points importants. Le Mouvement sportif soutient pleinement un dialogue ouvert avec l'ONDCP et, bien sûr, les efforts du président de l'AMA en la matière, et espère que des progrès seront bientôt réalisés. C'est très important.

Concernant la loi Rodchenkov, si le Mouvement sportif a soutenu les initiatives susceptibles de renforcer les enquêtes antidopage et la sanction des membres de l'entourage des sportifs, il a réitéré ses inquiétudes quant aux effets néfastes que l'extraterritorialité de la loi Rodchenkov pourrait avoir sur l'harmonisation et les efforts mondiaux dans la lutte contre le dopage dans le sport.

MME BARTEKOVÁ a déclaré qu'en tant que représentante des sportifs, il était dans l'intérêt de tous les sportifs d'avoir un coordinateur fort du système antidopage et de ne pas saper le rôle de l'AMA dans le monde. Elle a été très heureuse d'entendre M. Jones confirmer qu'il n'y avait pas de volonté de saper le rôle de l'AMA dans le monde entier. Elle serait donc très heureuse que le dialogue se poursuive et que les efforts pour harmoniser le système et lutter contre le dopage dans le sport se poursuivent. En ce qui concerne les commentaires du président sur les ligues majeures et les ligues de sport universitaire ou collégial, qui sont assez intéressants et importants en termes de nombre d'athlètes non couverts par le Code de l'AMA, elle a indiqué qu'il serait formidable qu'ils puissent être soumis au Code afin de garantir des conditions de concurrence équitables pour tous les sports aux États-Unis.

M. DÍAZ remercie M. Bouchard pour son rapport et remercie le président de l'AMA pour l'approche bilatérale directe avec les États-Unis. C'est très important. Il informe les membres du Conseil de fondation que CADE est engagée dans un dialogue constructif et respectueux avec les États-Unis au niveau régional. CADE prend cette question très au sérieux.

<u>M. COSGROVE</u> a exprimé l'avis qu'il était agréable de voir que le dialogue était sur une base plus professionnelle que par le passé. L'histoire montre que les échanges publics du type de ceux qui ont eu lieu au cours des derniers mois ne sont pas productifs pour tenter de résoudre de tels problèmes.



Combien d'argent a été dépensé par l'AMA à ce jour sur le dossier Rodchenkov ? Il soulève la question parce qu'il a vu qu'il y avait une nouvelle allocation de quelque 400 000 dollars pour l'année à venir. Combien d'argent l'AMA a-t-elle l'intention de dépenser à l'avenir pour tenter de modifier le droit souverain d'un État de légiférer ? Il pense que c'est un point pertinent qui a été soulevé, mais c'est un point dangereux : l'AMA utilise effectivement l'argent des membres contre un membre. Il pense qu'il est clair comme de l'eau de roche pour la communauté internationale, en particulier pour les États-Unis, que l'AMA a communiqué son point de vue sur la loi Rodchenkov. Il estime, en écoutant l'ami américain, que l'AMA a perdu la bataille et que son point de vue a été communiqué. Il invite donc l'AMA à aller de l'avant et à déployer ses ressources d'une manière bien plus productive que de poursuivre le droit souverain d'une nation à faire des lois. Les États-Unis ont reçu le message et l'ont rejeté, et il pense qu'il est temps que l'AMA mette un terme à cette affaire et revienne à sa mission principale plutôt que de poursuivre des activités inappropriées.

M. COLBECK soutient les commentaires qui viennent d'être faits par M. Cosgrove. Il lui est apparu très clairement, lors de ses discussions et de ses conversations, que les deux côtés de la politique aux États-Unis étaient très figés dans leur opinion. Il s'agit d'une question bipartisane et, comme l'a dit M. Jones, il n'y a pas beaucoup de choses aux États-Unis qui soient bipartisanes en ce moment. Il est préoccupé d'entendre que des fonds sont alloués pour essayer de faire campagne contre un gouvernement qui exerce son droit souverain de faire des lois, et il ne pense pas que ce différend (et son opinion n'a pas changé à ce sujet) serve l'AMA; en fait, il pense que cela sape l'AMA d'être impliquée dans ce différend. Il ressort clairement des commentaires de M. Jones que les États-Unis cherchent à compléter le travail de l'AMA, et non à le remplacer, le supplanter ou le saper. Les États Unis veulent clairement être un partenaire fort dans ce sens, et leurs actions portent sur la surveillance des entreprises et de l'industrie qui opèrent dans ce pays, où qu'elles soient dans le monde, et il pense, pour être franc, que cela pourrait avoir une certaine valeur. Il a soutenu M. Cosgrove dans son opinion qu'il n'y avait aucune valeur à poursuivre ce différend. L'énergie de l'AMA devrait être consacrée à la poursuite des réformes dont elle a parlé au cours des derniers jours en ce qui concerne l'amélioration de la gouvernance et la possibilité d'une plus grande représentation des sportifs, ce qui est l'un des éléments qui a déclenché l'action des États-Unis en premier lieu. Comme il l'a dit à plusieurs reprises, l'AMA ne doit pas s'impliquer dans la lutte au point d'en oublier les problèmes. L'AMA doit traiter les problèmes et aller de l'avant. Il a fortement soutenu ses amis de Nouvelle-Zélande et des États-Unis dans ce sens. Ce n'est pas un combat que l'AMA doit poursuivre, et l'AMA ne devrait certainement pas allouer des ressources supplémentaires à une campagne contre l'un de ses propres membres.

M. DE VOS a félicité le Président pour ses efforts visant à créer ce dialogue. Il est très positif que le dialogue se déroule de manière très constructive. Il pense également qu'il faut replacer les choses dans leur contexte. Il n'est pas nécessaire de parler d'un combat ou d'une attaque contre une nation spécifique. Il pense que de nombreuses personnes, y compris le mouvement sportif, sont très préoccupées par un aspect spécifique de la loi Rodchenkov, et il peut être d'accord avec le président en ce sens qu'il y a de bonnes choses dans la loi sur lesquelles ils peuvent s'entendre, mais l'AMA a également demandé des conseils pour comprendre les conséquences pour les athlètes, en particulier en ce qui concerne l'extraterritorialité et le principe d'extraterritorialité de la loi Rodchenkov qui pourrait avoir un impact sur la souveraineté des autres États, mais c'est peut-être une autre discussion. Il était nécessaire d'avoir une situation claire pour les athlètes et une manière claire de sanctionner et d'éviter qu'un athlète soit poursuivi ou sanctionné deux fois pour la même chose, et c'était,



fondamentalement, l'une des choses les plus importantes. Il était vraiment important de le voir comme une clarification et d'essayer de comprendre et de rectifier une situation plutôt que comme une attaque, ce qui n'était pas du tout constructif. Il a également respecté l'opinion de tous les partenaires, mais l'AMA est une organisation démocratique et, en fin de compte, ce sont l'organisation et les partenaires qui prendront les décisions relatives aux réformes de la gouvernance.

<u>LE PRÉSIDENT</u> clarifie certains points. Premièrement, il n'est pas vrai que l'AMA fait du lobbying contre la loi. Dans toutes ses interviews, il a fréquemment souligné que l'AMA était favorable à ce que les gouvernements donnent des pouvoirs spéciaux à leurs OAD et soutenait de telles initiatives. Au nom des partenaires, l'AMA a simplement exprimé ses préoccupations concernant l'impact de la loi Rodchenkov sur la protection des lanceurs d'alerte et la question de l'extraterritorialité, mais l'AMA n'était pas contre la loi en général, comme il l'a dit à plusieurs reprises.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL estime que le propos a été bien résumé. L'AMA n'a jamais fait pression contre la loi en tant que telle, mais avait des préoccupations (soulevées par plus de 50 % de ses membres) et, dans un contexte démocratique, il était tout à fait naturel pour l'AMA de soulever ces préoccupations, qui existent toujours. L'AMA avait probablement perdu la bataille et devait l'accepter, mais cela ne signifiait pas que les préoccupations ne subsistaient pas. Elles le sont, et elles ont été soulignées par le département Renseignement et enquête à de nombreuses reprises. Cela fait partie d'un processus démocratique, et il est surpris d'entendre que l'AMA devrait être silencieuse et accepter alors qu'elle a des inquiétudes concernant une loi qui affaiblira le système antidopage mondial. C'était le point de vue de l'AMA sur l'extraterritorialité en particulier. Pour autant qu'il le sache, l'AMA n'a pas augmenté l'enveloppe qu'elle consacre à cette question particulière, et il y a beaucoup d'autres choses que l'AMA a faites aux États-Unis en dehors de la loi Rodchenkov. L'AMA ne s'est pas occupée activement de la loi Rodchenkov en tant que telle ces derniers temps, mais de nombreuses autres questions ont été soulevées et doivent être traitées et, comme cela a été souligné précédemment, il y a beaucoup plus de travail à faire aux États-Unis, en particulier au niveau des sports universitaires et des ligues professionnelles, ce qui nécessite l'implication de l'AMA. L'AMA entendait être productive et constructive vis-à-vis des États-Unis et souhaitait travailler avec eux et non contre eux ; mais, compte tenu de la manière dont le système fonctionne aux États-Unis, l'AMA devait être présente et faire au moins entendre sa voix à Washington et pour cela, il fallait investir de l'argent dans la collaboration avec les Etats-Unis. Presque la même discussion avait eu lieu un an auparavant et il n'y avait rien de nouveau à noter ce jour-là; tout cela a été approuvé dans le cadre du budget.

MME YANG a déclaré qu'elle voulait soutenir le Président parce que tout le monde parle toujours de l'importance des États-Unis pour les communautés antidopage, et qu'il est absolument nécessaire d'être unis dans la lutte contre le dopage dans le sport. Ce n'est pas que l'AMA veuille faire pression sur les autorités publiques, mais il y a des préoccupations à soulever, et il est important que les États-Unis fassent partie de la lutte contre le dopage dans le sport.

<u>LE PRÉSIDENT</u> a ajouté un argument important. Pour lui personnellement, ce n'est pas nouveau que l'AMA travaille avec les gouvernements sur la loi nationale. Lorsqu'il était ministre responsable du sport en Pologne en 2016, il y avait eu des problèmes d'adaptation des règles nationales au Code de l'AMA, et l'AMA avait travaillé avec la Pologne et l'avait aidée sur ce point,



elle n'avait donc pas fait du lobbying contre la législation polonaise, mais elle l'avait plutôt aidée. Il a remercié tout le monde pour leurs remarques.

DÉCISION

Conséquences de la loi Rodchenkov constatées.

6. Finance

- 6. Contributions des gouvernements/du CIO

DÉCISION

Keur Il est pris note de la mise à jour des contributions des gouvernement/du CIO.

6.2 Comptes trimestriels 2020 (3e trimestre)

DÉCISION

Il est pris note des comptes trimestriels 2020.

6.3 Projet de budget 2021

LE PRÉSIDENT indique que le Comité exécutif a recommandé l'approbation du budget 2021 lors de sa réunion de septembre. Ce point doit être présenté au Conseil de fondation.

M. NG indique que, sur la base de la recommandation du Comité des finances et de l'administration de l'AMA réuni en août et du Comité exécutif réuni en septembre, il demande au Conseil de fondation d'approuver le projet de budget de l'AMA pour 2021. La direction de l'AMA avait préparé et présenté deux scénarios pour le projet de budget 2021 au Comité des finances et de l'administration en août. Le premier scénario était un Projet de budget 2021 préparé conformément à ce qui avait été approuvé par le Conseil de fondation en 2018, avec une augmentation de 8% des contributions d'une année sur l'autre de 2019 à 2022, et c'était celui pour lequel le Comité des finances et de l'administration demandait l'approbation du Conseil de fondation. Le deuxième scénario était un projet de budget 2021 sans la contribution financière des États-Unis, car il y avait la possibilité que les États-Unis retirent leur financement futur à l'AMA. Il a compris qu'il y avait des développements positifs ; cependant, la possibilité que les États-Unis retirent leur financement existe toujours, c'est pourquoi le Comité des finances et de l'administration présente également le deuxième scénario budgétaire.

MME. CHUNG a présenté les grandes lignes du projet de budget 2021. Tous les détails et les informations à l'appui peuvent être consultés dans les documents des membres. Le budget 2021 a été préparé avec deux scénarios, comme cela vient d'être mentionné : le budget habituel avec l'augmentation de 8%, y compris la contribution américaine, qui est celui que le Conseil de fondation est invité à approuver, et le second scénario, avec des dépenses réduites pour tenir compte de l'éventuel retrait du financement américain.



Pour le budget habituel, en termes de contributions, le revenu total était de 43,4 millions de dollars. L'augmentation convenue de 8 % a été appliquée et, en supposant que les activités habituelles soient rétablies après la crise du COVID-19, l'AMA reprendrait le cours normal de ses opérations. Le CIO et les autorités publiques ont contribué chacun à hauteur de 20 220 000 dollars et il y a d'autres bailleurs de fonds, dont Montréal International. Dans le cadre de l'accord de renouvellement de l'hébergement, de 2021 à 2031, la contribution annuelle de Montréal International passe de 1,5 à 2,44 millions de dollars. L'autre contribution de 250 000 dollars est assez récurrente grâce à l'Australie, au Japon, à la Ville de Lausanne et au Canton de Vaud, et est affectée à des projets ou activités spécifiques. Il y a également une contribution de 500 000 dollars de l'Arabie Saoudite pour la recherche. Avec tout ce que l'AMA avait à livrer, elle ne pourrait pas le faire sans le soutien continu des bailleurs de fonds à l'AMA. L'AMA a été très reconnaissante, surtout dans ces circonstances extraordinaires.

Il y a encore quelques cotisations en suspens pour 2020. L'AMA est actuellement à 95% pour les autorités publiques ; celles qui n'ont pas encore versé leur contribution sont donc encouragées à le faire.

Les responsables de la préparation du budget 2021 ont été très attentifs aux coûts lors de l'élaboration du budget. Il a été soumis à un certain nombre d'itérations pour s'assurer qu'il était conforme au plan stratégique. Les projets stratégiques ont été classés par ordre de priorité, tout comme l'embauche de personnel. Il a été décidé de ne pas procéder à l'expansion du bureau de Montréal comme prévu initialement, ce qui permet à l'AMA de ne pas être liée à des coûts fixes élevés à long terme, ce qui représente des économies importantes à long terme. L'AMA a encouragé la tenue d'au moins une réunion virtuelle dans la mesure du possible pour tous les comités, et restera agile et fera des ajustements si nécessaire.

En ce qui concerne les projets et activités et les dépenses pour 2021, le premier sur la liste est celui des Jeux olympiques et paralympiques, qui ont été reportés de 2020 à 2021. Elle espère que tout reviendra à la normale dès qu'un vaccin sera disponible et que les Jeux Olympiques auront lieu. Le plan stratégique dirigé par le Bureau exécutif sera poursuivi, par exemple, le plan opérationnel et les indicateurs clés de performance, les projets stratégiques en mettant davantage l'accent sur le programme de dénonciation et en développant les opérations et le réseau d'enquêtes, et la recherche avec des fonds supplémentaires. Ce ne sont là que quelques-uns des points saillants. Tous les détails figurent dans le dossier de consultation.

Les dépenses d'investissement ont été budgétisées à un niveau beaucoup plus raisonnable que celui des années précédentes. Le total des recettes a été budgétisé à un niveau inférieur à celui des dépenses, de sorte qu'un déficit de près de 1,9 million de dollars avait été budgétisé, mais la trésorerie est restée positive à près de 280 000 dollars, principalement en raison de la réduction des dépenses d'investissement et du calendrier des dépenses.

Cela a couvert les affaires courantes pour le budget 2021.

Passons au budget sans la contribution américaine, qui est toujours une possibilité. La contribution des Etats-Unis est d'environ 2,9 millions de dollars pour 2021. Il est prévu d'atténuer toute perte en recherchant des contributions supplémentaires auprès des autorités publiques pour un montant d'environ 1,5 million de dollars, auquel le CIO devra répondre. Bien entendu, les dépenses devraient être réduites, et le budget avait été fixé à 43,5 millions de



dollars, soit une réduction de 1,2 million de dollars, pour tous les départements de l'AMA. Il y aurait des réductions pour retarder les embauches au second semestre, l'AMA convertirait davantage de réunions en personne en réunions virtuelles, et certains projets stratégiques pourraient ne pas avoir lieu. Bien entendu, il y aurait un déficit de 3,5 millions de dollars et une situation de trésorerie négative. Elle espère que l'AMA n'en arrivera pas là, mais c'est la projection. Avec ce que l'AMA a vécu cette année à travers les réunions virtuelles, il y aura un effort pour accélérer les processus numériques et l'automatisation, et pour avoir plus d'efficacité dans les processus de l'AMA.

En termes de trésorerie, l'AMA envisageait une trésorerie non affectée d'environ 10,9 ou 11 millions de dollars dans le cas où elle devrait payer tous les engagements. Ceci conclut le projet de budget 2021. Elle demande aux Membres d'approuver le budget 2021 tel que présenté dans le scénario 1.

M. JONES indique que les autorités publiques de la région des Amériques ont formellement demandé au Conseil de fondation de reporter l'augmentation de 8% pour 2021. Comme les Membres le savent, le COVID-19 a gravement perturbé les économies de la région. De nombreux gouvernements des Amériques ont connu des déficits budgétaires importants parce qu'ils avaient dépensé de l'argent pour mettre en place des mesures de relance économique afin d'éviter que leurs économies ne s'effondrent à cause du COVID-19. Au vu des économies réalisées par l'AMA grâce à COVID-19, les autorités publiques ont demandé à l'AMA d'envisager sérieusement de reporter l'augmentation de 8 % pour 2021. Il y avait un précédent pour cela: L'AMA avait reporté les augmentations des cotisations à la suite de l'effondrement du marché en 2008. Il a également compris que l'AMA bénéficierait d'une augmentation substantielle de la contribution de Montréal International en 2021, qui passerait de 1,5 million à 3 millions de dollars canadiens, ainsi que de la contribution du gouvernement d'Arabie saoudite. L'augmentation des revenus, ainsi que la baisse des dépenses due à COVID-19, devraient être prises en considération dans la décision budgétaire de 2021.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL répond que tout le monde est conscient des difficultés liées à COVID-19 et reconnaît totalement le problème. La question a été discutée par le Comité Finance et Administration et le Comité exécutif et, étant donné que l'augmentation de 8% a été convenue pour quelques années, il a été convenu que l'AMA examinerait ce que cela signifierait pour 2022 et reviendrait avec un certain nombre de projections, mais il n'a pas été suggéré par le Comité Finance et Administration ou le Comité exécutif d'apporter des changements pour l'année suivante, et aucun pays n'a demandé à le faire jusqu'à l'intervention qui vient d'être faite par les États-Unis.

<u>M. NG</u> a ajouté que le directeur général, le directeur financier et la direction avaient fait beaucoup pour assurer l'efficacité et s'étaient penchés sur tous les différents domaines de réduction des coûts. Comme tout le monde le sait, on attend de l'AMA qu'elle fasse davantage, malgré cette situation très difficile. Le directeur général, le directeur financier et l'équipe de direction, ainsi que le Comité des finances et administration et le Comité exécutif, ont examiné très attentivement les différents chiffres et situations.

DÉCISION

Le projet de budget 2021 sera approuvé par vote circulatoire après la réunion.



7. Juridique, Code et conformité

- 7.1 Cas LIMS et RUSADA

M. SIEVEKING informe les Membres que le département juridique de l'AMA continue de suivre de près l'état d'avancement des travaux de suivi menés par les FI et les organisations de grandes manifestations sur les dossiers envoyés au printemps précédent par le département Renseignement et enquête de l'AMA, les "paquets LIMS", qui contenaient des éléments du rapport McLaren et du système de gestion des informations des laboratoires de Moscou (données LIMS). Il avait été demandé de décider s'il convenait de mener une enquête plus approfondie ou de pousser à une violation des règles antidopage à l'encontre des sportifs dont les échantillons avaient été identifiés comme suspects. L'AMA devait assurer la conformité et la cohérence d'un point de vue juridique et s'assurer que chacune des décisions avait été prise à la suite d'une enquête appropriée car, dans certains cas, l'OAD qui avait reçu le paquet devait effectuer une enquête supplémentaire (avec l'aide de l'AMA), puis l'OAD devait prendre une décision, qui pouvait être d'aller plus loin et d'inculper le sportif ou de clore le dossier. Cela s'était déjà produit au printemps dernier et l'AMA avait accepté certaines décisions de classement de dossiers. Toute décision était dûment examinée non seulement par le département juridique mais aussi par des conseillers externes, et l'AMA demandait également l'avis du département Intelligence et Investigations. Si l'AMA n'est pas d'accord avec une décision ou le résultat, elle s'adresse directement au TAS.

<u>DÉCISION</u>

Il est pris note de la mise à jour sur les cas LIMS et sur RUSADA.

- 7.2 Fédération internationale d'haltérophilie

M. SIEVEKING dit que les membres auront noté dans le rapport du département Renseignement et enquête que celui-ci a formulé certaines recommandations et souligné l'importance de veiller à ce que les échantillons négatifs puissent être conservés plus longtemps, car ils pourraient être utiles pour poursuivre l'analyse de l'ADN. Le deuxième point concernait la possibilité pour l'AMA d'accéder aux documents des systèmes gérés par les signataires. Ce n'était qu'un début. L'AMA avait pris bonne note des recommandations, les examinait et reviendrait avec des propositions concrètes, mais elle était consciente que cela pouvait entraîner des problèmes juridiques, notamment en termes de protection des données. Donc, en résumé, le département est en train d'examiner la question et reviendra avec des informations et des propositions relatives aux deux points soulignés par le département Intelligence et Investigations de l'AMA.

Le département a assuré le suivi avec l'ITA, qui s'occupe de la gestion des résultats pour l'IWF dans tous les cas en suspens. Outre les chiffres figurant dans son rapport, de nouvelles décisions ont été prises par l'ITA, de sorte que l'AMA a pu clore 18 dossiers supplémentaires, et des informations et mises à jour supplémentaires ont été fournies sur les dossiers pour lesquels aucune décision n'a été reçue. Il tiendra l'AMA et le Conseil de fondation informés.



Enfin, en ce qui concerne le Dr Aján, l'AMA avait écrit deux fois à l'IWF et à l'ITA pour savoir s'il pouvait y avoir un moyen légal, dans le cadre des règles applicables à l'époque (les règles antidopage en vigueur au moment de la présidence du Dr Aján), d'associer le comportement de l'ancien président de la FI à une falsification. L'AMA leur avait également demandé d'examiner les règles spécifiques, les règles internes telles que les statuts ou les codes de conduite, qui pourraient être appliquées pour répondre au comportement abusif présumé. L'ITA et l'IWF se sont penchées sur la question et une réunion sera organisée la semaine suivante avec le département des renseignements et des enquêtes et le département juridique pour discuter du suivi spécifique à donner au comportement potentiellement inapproprié du Dr Aján.

M. YOUNGER a souligné que l'AMA enquêtait et coopérait avec les forces de l'ordre depuis le début de l'année 2019 sur cette affaire. Les enquêtes sont toujours en cours, et son département se tient prêt à apporter tout le soutien nécessaire. Il travaillait également avec son partenaire de confiance, l'ITA, et avait déjà partagé des rapports de renseignement avec l'ITA et travaillé main dans la main avec elle pour s'assurer que toutes les enquêtes mentionnées dans les rapports étaient gérées de manière approfondie. Cela inclut la gestion des résultats de l'opération Arrow, et le ministère est toujours en train de mener des entretiens avec les athlètes et les officiels, mais il est convaincu qu'il sera en mesure de remettre les preuves à l'ITA très bientôt pour discuter des processus possibles de gestion des résultats. Il espère que les membres comprendront qu'il ne peut pas partager plus de détails sur la méthodologie Arrow pour le moment, car il est nécessaire de s'assurer que l'objectif global d'appliquer la méthodologie réussie à d'autres sports et d'identifier davantage de sosies ne sera pas mis en danger. À cet égard, il fallait d'abord évaluer si les cas étaient suffisamment solides sur le plan juridique pour poursuivre les violations des règles antidopage ou s'il était nécessaire d'adapter la stratégie d'investigation pour d'autres sports. Dans l'étape suivante, l'AMA collecterait et sécuriserait toutes les preuves pour les autres sports ciblés. Une fois les preuves obtenues, il serait possible de divulguer la stratégie et la méthodologie. Il est convaincu que, pour la prochaine réunion du Comité exécutif ou du Conseil de fondation, il sera en mesure de partager avec les Membres davantage de résultats sur les opérations.

M. DONZÉ a estimé qu'il était également important de donner aux membres des informations et des éclaircissements sur la situation de l'IWF en matière de conformité et sur les mesures prises par l'AMA dans ce domaine au cours des derniers mois. Depuis la publication du rapport d'enquête McLaren sur l'IWF en juin de cette année, l'équipe chargée de la conformité a soigneusement examiné tous les éléments disponibles du point de vue de la conformité et a fourni des mises à jour régulières au Comité indépendant de vérification de la conformité. Afin d'être en mesure d'ouvrir une procédure de conformité, il était nécessaire de prendre en compte deux éléments particuliers. L'AMA ne pouvait ouvrir une procédure de conformité que dans le cadre de l'ISCCS, sur la base de preuves. À l'heure actuelle, certaines allégations font l'objet d'une enquête approfondie de la part du département Renseignement et enquête de l'AMA, et un certain nombre d'organismes d'application de la loi ont ouvert des enquêtes criminelles sur la base du travail du département Renseignement et enquête. Cela signifie que l'AMA avait besoin que les allégations de violation du Code mondial antidopage par l'IWF ou toute autre organisation antidopage soient traduites en preuves. Le deuxième élément était que l'ISCCS, qui était entré en vigueur le 1er avril 2018, ne s'appliquait pas rétroactivement. Cela avait été confirmé par des conseillers juridiques externes et internes, mais aussi par la manière dont l'AMA avait dû traiter la non-conformité de l'Agence antidopage russe en vertu du nouveau standard. À ce stade, l'AMA n'avait pas de preuve que des nonconformités de l'IWF ou de toute autre OAD en relation avec l'haltérophilie, ou des actes



répréhensibles commis par des officiels qui pourraient encore être en place, avaient eu lieu après le 1er avril 2018. Cela a été discuté à plusieurs reprises avec le Comité de révision de la conformité. Le Comité de révision de la conformité a soutenu cette position à l'unanimité, mais ses membres avaient demandé au personnel de l'AMA de continuer à examiner tous les nouveaux éléments qui pourraient provenir de divers départements de l'AMA ou de sources externes et d'informer le Comité en conséquence. C'est exactement ce qui a été fait en ce qui concerne la conformité de l'IWF et ce qui sera fait en ce qui concerne tout autre signataire du Code mondial antidopage.

M. TEIXEIRA a déclaré que le Conseil européen a exprimé une certaine déception quant au fait que des violations d'une telle gravité, telles que celles mises au jour dans l'affaire IWF, n'aient pas encore donné lieu à l'ouverture d'une procédure de non-conformité à l'encontre du signataire du Code. Bien que les efforts déployés dans le cadre de l'enquête et des mises à jour aient été reconnus.

M. LALOVIC a déclaré qu'il n'entrerait pas dans les détails, car il s'agit encore d'un document provisoire, mais il a remercié le département Renseignement et enquête d'avoir partagé les informations avec les membres et s'est félicité de la mise à jour reçue ce jour-là. Le point soulevé en ce qui concerne l'accès aux informations critiques et de la manière dont il pourrait être facilité au-delà de la coopération du signataire reste un sujet très important à considérer. Le Mouvement sportif a fait part de ses préoccupations à ce sujet et comprend parfaitement qu'il s'agit d'un processus et que de nombreux aspects liés à l'accès aux données devront être examinés plus avant. Le règlement GDPR est l'un d'entre eux, étant donné qu'un certain niveau de consentement serait requis de la part des organisations privées. Cela serait-il également possible lorsqu'une ONAD est enregistrée en tant qu'organisation gouvernementale ? Il prend note que l'AMA a reconnu ces points et attend avec impatience de recevoir plus de détails et de propositions de l'AMA à cet égard. Il a remercié le département Renseignement et enquête sous la direction de M. Younger pour ses efforts et le travail fantastique accompli à ce jour. Ce n'était pas une tâche facile, mais c'était une tâche très nécessaire.

M. SANDFORD demande à M. Sieveking quelle est l'ampleur du problème des retards importants dans la gestion des résultats dans les autres FI. S'agit-il d'un problème dont les membres devraient s'inquiéter dans d'autres OAD ou est-il uniquement confiné à l'IWF? En ce qui concerne la conformité, comme l'indique le rapport, l'AMA était au courant de ce problème depuis 2010. Une fois que le Standard de conformité est entré en vigueur, pourquoi l'AMA n'at-elle pas fixé une date limite en 2018 pour déclencher l'ISCCS et lancer ce processus ?

M. JONES se fait l'écho du commentaire de M. Sandford. Pourquoi le président de l'IWF at-il été autorisé à continuer à siéger au Conseil de fondation de l'AMA pendant une période de huit ans au cours de laquelle l'IWF a ignoré des centaines de communications de l'AMA concernant des dizaines de cas qui n'ont pas été traités en temps voulu ? Quelles garanties avaient été mises en place pour s'assurer qu'aucun autre dirigeant sportif ne continuait à siéger au Conseil de fondation alors que son organisation sportive ne traitait pas les cas de dopage en temps voulu ?

M. SIEVEKING répond que le Standard de conformité est entré en vigueur en 2018, de sorte que tous les cas de non-conformité antérieurs à cette date ne sont pas couverts par le Standard et ne peuvent donc pas faire l'objet de procédures judiciaires. Pour les cas en suspens, l'IWF avait reçu une lettre de l'AMA demandant la résolution de tous les cas en suspens dans les six



mois et si, dans les six mois, il n'y avait pas de suivi approprié, cela pourrait entraîner des conséquences en vertu du Standard 2018. L'AMA suivait la recommandation de l'avis juridique qu'elle avait reçu. Cela explique aussi pourquoi elle n'a pas agi avant.

En réponse à M. Lalovic, les questions de protection des données existent bel et bien et l'AMA les examinera très attentivement et fera des propositions en tenant compte de toutes les exigences.

En ce qui concerne le commentaire de M. Sandford, l'IWF a certainement été le leader en termes de cas en suspens. Cela s'est produit avec d'autres OAD, mais il a pu dire que tout était actuellement traité dans le cadre du Standard de conformité au Code 2018 et que toute OAD ayant des cas en suspens risquait de ne pas être conforme si les cas en suspens n'étaient pas traités en temps voulu.

M. DONZÉ a répondu à M. Jones. Le département juridique de l'AMA a traité avec le département juridique de l'IWF et il n'y a pas eu de preuve ni même d'allégation de quoi que ce soit de délibéré de la part de l'IWF pour retarder la gestion des résultats. Cela a été mis en évidence à la suite d'enquêtes menées par le professeur McLaren et le département des renseignements et des enquêtes de l'AMA, ainsi que par les médias. En ce qui concerne la représentation au sein du Conseil de fondation, le département Renseignement et enquête, qui agit de manière indépendante, a montré qu'il n'hésitait pas à enquêter sur les membres du Conseil de fondation. Le Département Renseignement et enquête a fourni un certain nombre d'éléments concernant l'ancien président de l'IBU, et il en a été de même pour l'ancien président de l'IWF. Il pense qu'il est important en termes d'opérations d'expliquer cela.

DÉCISION

Il est pris note du rapport sur l'IWF.

- 7.3 Article 20.7.1 du Code - Rôles et responsabilités de l'AMA

M. SIEVEKING fait référence au fait que l'AMA est une organisation antidopage et qu'elle a des responsabilités en vertu du Code. Il y a donc un nouvel article dans le Code 2021 qui exige que l'AMA accepte le Code et s'engage à remplir son rôle et ses responsabilités en vertu du Code par le biais d'une déclaration approuvée par le Conseil de fondation. Cette déclaration se trouve dans les dossiers des membres. Comme l'a indiqué le directeur général plus tôt, la déclaration était simple et ce processus était une formalité. La veille, le Comité exécutif a recommandé au Conseil de fondation de l'approuver, et cette approbation sera demandée par vote circulatoire après la réunion.

<u>DÉCISION</u>

L'article 20.7.1 du Code sera approuvé par vote circulatoire après la réunion.

- 7.4 Sanctions possibles en cas de retrait unilatéral du financement

M. BOUCHARD déclare que la discussion qui va avoir lieu n'est pas liée aux Etats-Unis ; il est important de le mentionner. Certaines personnes ont fait ce lien. Le président de l'AMA l'a



mentionné à M. Carroll lors de leur rencontre le 6 novembre. Le fait est que la récente menace des États-Unis de ne pas accorder de financement a révélé une faiblesse dans les règles de l'AMA, et c'est là le problème. Les règles de l'AMA n'abordent pas actuellement le risque potentiel que les gouvernements retirent unilatéralement le financement convenu si l'AMA ne remplit pas certaines conditions. Il ne parlait pas de paiements non effectués par les pays pour des raisons économiques ou politiques ; il parlait de gouvernements fixant des conditions pour le financement à fournir à l'AMA. Le fait que l'AMA n'ait pas la capacité de faire face à ce risque potentiel pourrait avoir d'énormes conséquences sur sa stabilité financière. En tant que régulateur mondial de la lutte contre le dopage dans le sport, l'AMA a considéré qu'il s'agissait d'un risque énorme, non seulement parce qu'il affectait la stabilité financière, mais aussi parce qu'il pouvait être interprété que certaines des décisions ou actions de l'Agence étaient prises principalement pour protéger ce financement. En fin de compte, le risque pour l'AMA est également un risque pour le système antidopage mondial et, par conséquent, il croit fermement que discuter de la question avec le Comité exécutif et le Conseil de fondation est la chose responsable à faire. Certaines autorités publiques siégeant au Conseil de fondation étaient du même avis et avaient demandé à l'AMA d'étudier les conséquences possibles afin d'entamer une discussion sur la manière de faire face au risque, y compris, mais pas nécessairement, une adaptation des règles de l'AMA. L'idée était d'examiner la question de manière plus large, car l'ampleur du risque pourrait être telle que l'AMA devrait développer des outils pour être en mesure de faire face au risque. Il pense qu'il est important de donner un peu de contexte avant de demander à son collègue d'aborder la question plus en détail.

M. SIEVEKING a déclaré que rien dans les règles actuelles n'abordait la guestion du retrait unilatéral potentiel du financement par un gouvernement. Cela a suscité des inquiétudes parmi les partenaires de l'AMA et il a été demandé à l'AMA d'étudier les conséquences possibles du non-paiement des contributions à l'AMA. La direction a commencé à examiner les solutions possibles pour faire face à la situation. Il ne s'agissait pas d'un gouvernement retardant sa contribution pour des raisons économiques ou politiques sans rapport avec l'AMA. Il s'agissait de réfléchir à la manière de traiter une situation dans laquelle le non-paiement pourrait être utilisé comme un moyen de pression sur l'AMA. Juridiquement, les gouvernements ne sont pas signataires du Code, ils ne peuvent donc pas être liés par le Code. Aucune des règles du Code n'était directement applicable aux gouvernements. Les gouvernements ne font pas non plus l'objet de procédures pour non-conformité ; par conséquent, les conséquences d'un tel comportement gouvernemental devraient toucher les signataires du Code pour avoir un certain effet. Une autre consequence de cela est que cela ne serait possible que si l'action de retirer délibérément un financement était reconnue comme un motif de non-conformité, donc comme une infraction, et cela devrait être abordé quelque part. Tout le monde ne sera pas heureux de recommencer à examiner le code, et il comprend le besoin de sécurité juridique. Si la question devait être abordée, elle devrait probablement l'être dans le Code, puis les conséquences en cas de violation pourraient être traitées par les règles énoncées dans Standard international pour la conformité au Code des signataires. Ce que les membres ont pu voir dans le document n'était que des suggestions. La Direction partage simplement ses idées initiales sur les modifications potentielles qui pourraient être apportées au Code, et c'est un travail en cours. Il serait heureux de recevoir des commentaires ou des suggestions et recherche un soutien pour poursuivre ce travail. Il ne préjuge d'aucune décision ; la direction examine la question avec toute la prudence requise, en liaison avec le conseil externe de l'AMA et en tenant compte de la nécessité d'une sécurité juridique. L'intention est de peaufiner la question et de revenir vers les membres avec des suggestions supplémentaires ou actualisées en mai 2021.



M. JONES a déclaré que, malgré l'affirmation contraire de l'AMA, il pensait qu'il s'agissait en grande partie d'une attaque personnelle contre les États-Unis. Les États-Unis s'opposent fermement à toute tentative de modification du Code visant à pénaliser les autorités publiques qui décident de retirer leurs fonds à l'AMA et demandent que la proposition soit retirée. Là encore, les États-Unis considèrent qu'il s'agit d'une attaque personnelle et que cela irait à l'encontre de l'engagement de l'AMA d'améliorer les relations avec le gouvernement américain. Le Code 2021 n'était même pas encore entré en vigueur, et pourtant l'AMA cherchait à le réviser pour isoler le gouvernement américain. Il avait fallu trois ans pour finaliser le Code après de multiples cycles de consultation et de révision, et il semblait que l'AMA essayait d'accélérer ce changement au détriment des États-Unis. Les États-Unis considèrent qu'il s'agit d'un affront à la souveraineté de toutes les autorités publiques et que cela porterait atteinte à l'autorité légitime des gouvernements d'évaluer de manière indépendante l'opportunité de dépenser des fonds publics et de garantir que les fonds alloués par les gouvernements sont utilisés à bon escient.

M. COSGROVE fait quelques observations. Il a noté que M. Bouchard avait dit que les propositions n'étaient pas liées aux États-Unis. Il lui a renvoyé à une lettre que le président de l'AMA lui avait envoyée le 16 septembre, et il a examiné la lettre, qui parlait d'autorités publiques (non nommées) cherchant à faire examiner ces propositions en raison de la situation actuelle, c'est-à-dire la menace présumée des États-Unis de retirer des fonds, et il a donc pensé que c'était une proposition absurde ou une énorme coïncidence de calendrier que de dire que cela n'était pas dirigé vers la situation des États-Unis. Il note également que la question de la rétention des fonds n'a pas semblé être un problème pour l'AMA pendant des années si l'on considère l'historique des quelque 60 pays qui retiennent actuellement leurs fonds ou qui n'ont pas payé leur part (ce qui est probablement le terme le plus correct), et cela année après année. Il pose une question directe au président, car il pense qu'elle est pertinente. Le Président a déclaré publiquement (et il apprécierait une réponse directe) que des autorités publiques lui ont écrit pour lui demander d'examiner les propositions et qu'il a donc supposé qu'il y avait un mandat pour que ces propositions aillent de l'avant, mais il n'y a eu aucune identification des entités ou des autorités publiques ou du nombre d'entités et d'autorités publiques qui ont demandé ces propositions. Le président lui a indiqué (ainsi qu'à d'autres membres du conseil de fondation, selon lui) que cela ne devait pas être divulgué pour des raisons de confidentialité et de diplomatie ; par conséquent, si c'est le cas, cela manque de transparence. Il demande au Président de divulguer au moins le nombre d'autorités et d'entités publiques qu'il a rencontrées et qui ont demandé que la question soit examinée. Au cours de ses réunions, le président aurait bien entendu pris des notes et des comptes rendus détaillés de ces réunions et la divulgation du nombre de réunions et de leur raison d'être n'aurait en aucun cas violé la confidentialité, mais elle aurait permis au Conseil de fondation de disposer d'un certain contexte. En outre, il a noté les commentaires du directeur général plus tôt dans la réunion en ce qui concerne la gouvernance en termes d'adhésion et de respect de la procédure régulière. Il soutient que ces propositions n'ont en aucun cas respecté ou adhéré à une procédure régulière. Le Code n'entrera pas en vigueur avant 2021, et pourtant les propositions visent à modifier ce Code de manière précipitée, sans processus approprié ni consultation étendue. Si les propositions devaient aller de l'avant, et il pense que ce serait absurde, étant donné qu'il s'agit d'une attaque et qu'elle est perçue comme (et, que les membres le veuillent ou non, la perception est la vérité) une attaque contre l'un des membres, et qu'il y en a 60 autres qui, depuis un certain temps, n'ont pas payé leurs cotisations, est-ce que l'AMA va intégrer ces 60 personnes, les considérer comme non conformes et les sanctionner ? Il a suggéré que l'AMA n'aurait plus beaucoup de membres si elle s'engageait dans cette voie. La proposition demande également



à l'AMA d'envisager d'empiéter sur l'indépendance des ONAD. Elle suggère que les ONAD fassent tout leur possible pour encourager les gouvernements à payer leurs cotisations, et elle envisage que, si elles ne font pas tout leur possible (et comment cela est défini, Dieu seul le sait), elles soient en quelque sorte sanctionnées ou rendues non conformes. Il s'agissait d'une proposition mal pensée, étant donné que les ONAD préservaient, à juste titre, leur indépendance vis-à-vis des gouvernements. C'est sur cette base que les ONAD ont été créées. De même, la proposition suggère, et il trouve cela ironique étant donné certains des arguments avancés pour que la Russie réintègre l'AMA afin de ne pas punir les athlètes (c'est l'un des arguments utilisés dans cette proposition), que les athlètes seraient en quelque sorte empêchés de participer à des compétitions internationales parce que leur gouvernement n'a pas payé. Il pense que c'est mal conçu, que tous les membres du Conseil de fondation ont un devoir de diligence à l'égard de ceux qui ont présenté, comme ils en ont le droit, la demande d'examen de ce type de sanctions et de propositions, et que le président devrait au moins en indiquer le nombre, mais que ces entités elles-mêmes devraient dire qui elles sont et présenter leurs arguments. L'argument peut être valable ou non, mais le fait de procéder sous le sceau de la confidentialité va à l'encontre des principes mêmes de l'AMA : ouverture, responsabilité et transparence.

Son dernier point était qu'une nouvelle administration était en train de se mettre en place aux États-Unis. Les Américains ont l'impression qu'il s'agit d'une attaque directe contre leur pays. Il a suggéré que, si l'AMA essayait d'améliorer ses relations avec les États-Unis et la nouvelle administration, alors procéder à ces propositions était exactement la mauvaise chose à faire et un geste sans précédent pour l'AMA. Il s'agit d'un ensemble de propositions mal conçues. Selon lui, elle doit être abandonnée, mais si elle doit être maintenue, l'AMA devra également se pencher sur les 60 autres propositions. Il serait reconnaissant au président de répondre directement à ses questions à l'issue de cette discussion.

M. POUND s'est demandé si un peu d'histoire pourrait être utile dans cette discussion et, puisqu'il était présent à l'époque, il a raconté ce qui s'était passé. Le CIO avait convoqué une conférence mondiale sur le dopage dans le sport au début de 1999 et il avait été chargé de préparer l'organigramme de la nouvelle organisation proposée : une organisation internationale indépendante de lutte contre le dopage. Il avait fait voter six blocs égaux (selon le modèle du TAS): le CIO, les athlètes olympiques, les FI, les CNO, les gouvernements et un bloc divers comprenant un organisateur d'événements, une personne de l'industrie pharmaceutique, un entraîneur, etc. La conférence s'est tenue à Lausanne et les gouvernements se sont sentis extrêmement insultés (on n'avait jamais vu de gouvernements aussi insultés de toute sa vie), déclarant qu'ils quitteraient la conférence et se retireraient à moins que les gouvernements ne détiennent au moins 50 % des droits de vote de l'organisation. Il avait présidé la conférence et était retourné parler au président du CIO, qui s'était inquiété, mais avait conclu que l'idée était meilleure que celle qu'il avait eue au départ et que, si les gouvernements étaient présents, ce serait une bonne chose pour l'organisation, car cela les ferait sortir des lignes de touche où ils étaient assis et tiraient sur le mouvement sportif et, s'ils avaient 50 % du contrôle, ils pourraient payer 50 % des coûts. Il est donc retourné parler aux ministres et leur a dit que s'ils n'aimaient pas son modèle (ils l'avaient détesté), et s'ils insistaient vraiment pour avoir 50 % (ils l'avaient fait), ils pouvaient l'avoir, à deux conditions : la première était que les gouvernements n'auraient pas le temps de prendre les années habituelles de consultation avant d'agir. L'AMA devrait être sur le terrain le 1er janvier 2000 et commencer à effectuer des tests avant les Jeux olympiques de Sydney. Les gouvernements avaient accepté et compris, et tout avait été fait à la fin du mois de novembre 1999. La deuxième chose est que, avec 50 % du contrôle, les gouvernements devraient payer 50 % des coûts. Il y avait eu une grande



consternation à propos de 150 pays se disputant leur part de quatre millions de dollars, avec beaucoup d'air chaud mais pas beaucoup de substance, alors il avait dit que le CIO paierait la part des gouvernements pour les deux premières années mais qu'à partir de la troisième année, les gouvernements devraient trouver un moyen de payer leur part et, pour rendre à César ce qui est à César, en 2001, les gouvernements avaient élaboré une répartition continentale. Les Amériques avaient payé un certain pourcentage, tout comme l'Asie, l'Océanie, l'Afrique et l'Europe. Cette formule a été mise en place et, au sein de chaque région, il y a eu un accord. Il sait que cela a été assez facile dans les Amériques avec l'implication de l'ONDCP. Les États-Unis ont dit qu'ils assumeraient 50 % de la responsabilité pour les Amériques, le Canada a dit qu'il en assumerait 25 % et le reste des Amériques a été à 25 %, et c'est l'engagement pris par les gouvernements les uns envers les autres et envers l'AMA.

En 2003, le Code mondial antidopage a été adopté. Tous les partenaires ont décidé à l'unanimité de l'adopter, puis de le faire entrer en vigueur, comme le font tous les accords. Dans le Mouvement sportif, cela n'a pas été difficile, car il y a eu des réunions tout le temps, et l'accord était que le Code entrerait en vigueur le 1er janvier 2004 et que l'ensemble du Mouvement olympique adopterait et ratifierait les règles à temps pour les Jeux olympiques d'Athènes. Cela a été fait. Les gouvernements avaient déclaré qu'ils ne pouvaient pas se contenter d'accepter un accord adopté par une organisation non gouvernementale et qu'ils devaient trouver un moyen de le rendre contraignant pour eux, et la voie qu'ils avaient choisie en temps voulu avait été la Convention de l'UNESCO. Ils n'ont pas été en mesure de le faire à temps pour les Jeux olympiques d'Athènes, mais ils pensaient pouvoir le faire à temps pour les Jeux olympiques de Turin et, pour rendre à César ce qui est à César, la Convention a été adoptée à l'unanimité par la Conférence des Parties à l'automne 2005. Le Code avait commencé par dire que l'accord entre les gouvernements était que l'éradication du dopage était l'objectif principal, qu'ils étaient d'accord avec le principe d'un financement égal. Le Mouvement sportif avait accepté un partenariat complet et égalitaire, et avait alterné la présidence de l'AMA entre le Mouvement sportif et les gouvernements, de sorte qu'il a toujours été question d'un partenariat égalitaire. Si l'on regarde la situation actuelle, du côté du sport, tout est en place pour respecter le Code et éviter les violations du Code. Des sanctions ont été établies et fonctionnent assez bien (bien que pas parfaitement), comme on l'a vu, mais il n'y a aucune conséquence pour les gouvernements qui n'appliquent pas la Convention, et la Convention envisage que le Code mondial antidopage soit le fondement ou l'outil principal pour la conduite des gouvernements. Il pense donc qu'il est raisonnable de s'interroger sur la manière d'obtenir des conséquences pour non-respect de la Convention. Sa première suggestion serait de demander aux gouvernements ce qu'ils proposent. L'UNESCO n'a pu parvenir à aucune sanction pour un système de dopage parrainé par un État. Il n'y a pas eu de conséquences pour les États impliqués. Il demande aux représentants des gouvernements, qui connaissent le fonctionnement des gouvernements, d'aider l'AMA à déterminer ce qu'ils devraient faire, quelles devraient être les conséquences et comment elles seraient imposées, et ce qui devrait se passer si l'une des conséquences était qu'ils manquent à leur obligation de payer leurs cotisations. Il pourrait y avoir toutes sortes d'autres actions qui mèneraient à cela, mais, en se concentrant sur celle-là, qu'ont-ils proposé ? Les membres pourraient se présenter à la prochaine réunion avec une série de propositions gouvernementales sur la manière de traiter la non-conformité, car il n'y a actuellement aucune conséquence sur la moitié des partenaires. Le sport avait des conséquences et elles étaient imposées, mais il n'y en avait aucune pour les gouvernements, et ce n'était plus un partenariat égalitaire. Il a donc suggéré que le président renvoie la balle dans le camp des gouvernements, qu'il dise qu'il a entendu tout le monde et qu'il demande aux



gouvernements ce qu'ils suggèrent, afin que l'AMA puisse examiner leurs suggestions en tant que Conseil de fondation et déterminer quelle devrait être la réponse statutaire.

M. DÍAZ a apprécié le résumé fourni par M. Pound. Le Conseil des sports des Amériques, présidé par le Ministre des sports de l'Équateur, après consultation dans la région, a fait part à l'AMA, de manière formelle et transparente, de sa préoccupation, compte tenu de ce qui a été expliqué au sujet de la formule, concernant le retrait unilatéral d'un pays de sa région et a exprimé cette possibilité par écrit. Dans sa lettre, la CADE avait demandé à l'AMA d'élaborer une procédure permettant d'empêcher un gouvernement, non pas lorsqu'il n'est pas en mesure de payer, mais si la décision est unilatérale parce qu'il n'est pas favorable ou n'est pas d'accord avec une position ou une demande, de retirer son financement à l'AMA. Le CADE avait fait part de sa préoccupation à l'AMA à cet égard et avait demandé une solution possible. Il s'agit d'une question très complexe à traiter, sachant que les pays souverains, les autorités publiques, ne sont liés que lorsqu'ils sont signataires de la Convention internationale contre le dopage dans le sport (il y aura 180 signataires le mois suivant). Dans la Convention, il est très clair que les gouvernements signataires s'engagent à financer l'AMA, il ne sait donc pas si légalement il existe une procédure permettant à l'AMA de proposer une sorte de sanction. Il comprend la question de l'impact sur les athlètes du fait qu'un gouvernement ne respecte pas un engagement pris dans le cadre de la Convention, mais il pense qu'il serait possible d'examiner la possibilité, au sein du Bureau de la Conférence des Parties et de l'AMA, de créer des mécanismes, en gardant à l'esprit que l'engagement des autorités publiques passe par la Convention, qui reconnaissent la part particulière du financement de l'AMA, et qui pourraient être acceptés par toutes les parties prenantes de l'AMA. Cela pourrait être un moyen de garantir une sorte de conséquence si un pays décidait unilatéralement de se retirer. Il est également nécessaire de préciser que, lorsque la question a été abordée la veille lors de la réunion du comité exécutif, il a été clairement indiqué que la déclaration des États-Unis n'avait pas été à l'origine de cette question. La question avait été considérée comme pouvant se poser dans n'importe quelle partie du monde. Au nom de la présidence de la CADE, il souhaite remercier l'AMA d'avoir mis la question à l'ordre du jour et de l'avoir examinée très attentivement. Il est ouvert à la poursuite de la discussion.

M. COLBECK dit d'emblée qu'il souhaite soutenir les commentaires de la Nouvelle-Zélande en matière de transparence. L'Australie est l'un des pays qui a demandé des informations et qui s'est vu répondre en termes assez crus qu'il n'obtiendrait pas ces informations. Dès que cette question a été soulevée, il a déclaré que, si quelqu'un avait quelque chose à dire dans ce forum, il devait le dire et ne pas se cacher derrière une cape. Les membres devraient être suffisamment francs les uns envers les autres pour pouvoir dire ce qu'ils pensent. Ils devraient être assez matures pour le faire. On a beaucoup tourné autour du pot. Il y a eu beaucoup de discussions sur une sorte de sanction si quelqu'un menaçait de retirer son paiement. Les amendements dans les journaux ne disaient pas cela ; ils parlaient uniquement de nonpaiement, sans cause, sans définition de ce qui avait provoqué cette circonstance. Ils ne parlent que de non-paiement et, comme l'a mentionné plus tôt le représentant de la Nouvelle-Zélande, il y a 60 pays qui ne passeraient pas ce test. Il sait qu'il y a eu une conversation la veille au soir sur le retour au comité de gouvernance, et il a pris note de l'argument du président de l'AMA concernant une circonstance dans laquelle une nation pourrait, pour une raison de sanction (la circonstance actuelle peut-être, avec la Russie), retirer son financement parce qu'elle est suspendue par le processus. Il pense qu'il est raisonnable d'avoir un processus en place pour quelque chose de cette nature, mais les amendements proposés dans les documents ne disent rien de tout cela. Les membres devraient être ouverts et transparents et prêts à dire



ce qu'ils veulent dire. Il reconnaît qu'il y a eu un accord la veille au soir pour revenir au comité de gouvernance et mettre en place quelque chose qui pourrait fonctionner avec les bonnes définitions, mais il marchait, faisait coin-coin et ressemblait beaucoup à un canard à ce momentlà. Les membres doivent être prêts à reconnaître exactement ce qu'il en est. Il n'a pas reproché aux États-Unis d'être contrariés. Il félicite le Président pour son engagement avec les États-Unis, qui est vraiment important, et il pense que ces conversations ont été très productives, mais il incombe aux membres, comme l'a dit M. Pound, de trouver une voie dans le processus qui soit raisonnable et dans l'intérêt de tous. Il était dans l'intérêt de tous d'être assis autour de cette table. C'est pourquoi ils étaient là. Il était là pour les athlètes australiens et les athlètes du monde entier. Il voulait qu'ils puissent se mesurer les uns aux autres sur un pied d'égalité. C'est pour cela que les membres étaient là et ils ne doivent pas l'oublier. Ils ont pris beaucoup de temps pour assurer un niveau de représentation autour de la table pour les athlètes. Les députés doivent s'occuper de ces questions. Il souhaite soutenir tout particulièrement les commentaires de la Nouvelle-Zélande concernant la transparence ; c'est l'une des choses qui permettra à l'AMA de fonctionner et de bien fonctionner, car tout le monde comprendra ce qui se passe et il n'y aura pas de danse.

M. DE VOS remercie M. Pound et M. Díaz pour la leçon d'histoire. C'est très intéressant, surtout pour des membres comme lui qui ne sont pas des membres de longue date de l'organisation. Il approuve les propos de M. Colbeck concernant le contenu des documents, qui ne font référence qu'au non-paiement. Il ne comprend pas pourquoi les États-Unis sont contrariés. Les membres ne doivent pas oublier que les États-Unis ont commencé par une déclaration publique menaçant de retirer leur financement parce qu'ils n'avaient pas obtenu ce qu'ils voulaient ou n'étaient pas d'accord avec l'AMA. Si l'on commence à utiliser cela comme un instrument politique, il faut en accepter les conséquences. Il est nécessaire de se concentrer sur ce qui doit être fait, car il y a une lacune. Dans un souci de transparence, l'AMA a vraiment besoin d'un mécanisme en cas de non-paiement par un partenaire. Cela devrait s'appliquer aux autorités publiques et au mouvement sportif. Il fallait être prêt à tout. C'est également important car l'AMA ne devrait jamais accepter que les sportifs soient pris en otage par de telles actions. La conclusion de M. Pound était juste : voir ce que les autorités publiques proposent. Il a été très facile de trouver une solution, mais c'est le message clé : faites une proposition et résolvez-la. Il était nécessaire de trouver une solution. Ce n'est pas une question sans importance.

MME BARTEKOVÀ a réitéré certains des points déjà mentionnés. Il est important de souligner une fois de plus que l'AMA est basée sur un partenariat et que toutes les parties prenantes sont des partenaires dans la construction d'un système antidopage fort. Tout le monde doit payer son dû. Tout le monde doit rester uni. Elle s'est appuyée sur un point qui avait été discuté lors de la précédente réunion du Comité exécutif, à savoir que les athlètes ne devraient en aucun cas être pris en otage. Ce point a été soulevé en référence à une autre question, mais elle compte sur la direction de l'AMA pour le prendre en considération pendant que cette question est également discutée.

<u>LE PRÉSIDENT</u> remercie les membres pour leurs commentaires et M. Pound pour la perspective historique. Il rassure les membres sur le fait que la discussion n'est pas dirigée contre les États-Unis. La récente menace américaine de retenir des fonds a mis en évidence le fait que les règles de l'AMA n'abordent pas actuellement le risque potentiel et, franchement, il y a une faiblesse dans le système. Si les partenaires étaient en mesure de retenir les financements convenus à la suite de décisions de l'AMA, cela entraînerait une grande instabilité



pour l'AMA et le système mondial de lutte contre le dopage. Il a demandé aux membres d'imaginer un pays mécontent d'une décision de l'AMA ou d'autres mesures prises contre ses meilleurs athlètes, par exemple. La responsabilité de l'AMA est de protéger le sport propre et de veiller à ce que justice soit rendue. Si le pays décide de riposter et de retenir son financement, de quels outils dispose l'AMA pour protéger l'organisation et assurer la stabilité du système ? En tant qu'organisme de réglementation mondial, elle devait faire face à ce type de risque. L'AMA devait s'assurer que son financement n'était pas mis en danger en raison des décisions qu'elle prenait. C'est ce que tout président responsable ferait, et c'est pourquoi il a voulu lancer la discussion sur les conséquences possibles qui pourraient être appliquées à un partenaire s'il retirait le financement qu'il avait accepté. Ce n'était que le début du processus. L'AMA ne préjugeait d'aucune décision. Il était prudent d'examiner la question avec un avis juridique, et l'intention était d'affiner l'idée sur la base de consultations avec les partenaires et de revenir en mai 2021. Bien sûr, différents mécanismes et outils seraient explorés pour aborder la question et la facon dont l'AMA voulait continuer à travailler sur le mécanisme à approuver par les organes statutaires. En ce qui concerne les propos de M. Cosgrove sur ses réunions bilatérales, il n'y a jamais eu de complot sur la question de savoir qui avait initié la discussion. Il estime que ce n'est pas à lui ou à la direction de l'AMA mais à ceux qui ont soulevé la question de décider avec qui ils veulent la partager, et il est heureux que le représentant du CADE ait répondu à cette question. En ce qui concerne les athlètes et la manière dont ils pourraient être affectés par ce que l'AMA a discuté, il a voulu être très clair : les athlètes ne peuvent être les otages d'aucun jeu politique. Il l'a dit clairement à de nombreuses reprises. L'AMA doit trouver un moyen, mais les athlètes ne doivent pas en souffrir. Pour conclure, il n'est pas certain que la question de savoir qui a lancé la discussion importe vraiment; le sujet est pertinent et une discussion ouverte suivra.

M. JONES note pour mémoire que les États-Unis sont en profond désaccord avec les caractérisations de M. Pound et celles d'autres personnes selon lesquelles il n'y a pas de conséquences pour les pays qui ne paient pas. Il y avait des conséquences et les États-Unis pensaient qu'elles étaient suffisantes. Les conséquences étaient que, si les pays ne payaient pas leurs cotisations, ils perdaient leur accès aux sièges du Conseil de fondation, du Comité exécutif et du Comité permanent. Cette sanction est jugée suffisante pour les pays qui ne paient pas leurs cotisations pour quelque raison que ce soit et, là encore, les États-Unis estiment qu'il s'agit d'une attaque personnelle directe contre leur gouvernement et si l'AMA souhaite s'engager dans cette voie, les États-Unis en tiendront compte dans leurs relations futures avec l'AMA. Il souhaite que cela soit parfaitement clair pour le compte rendu.

<u>LE PRÉSIDENT</u> pense avoir clairement exposé la position et le processus de l'AMA.

<u>DÉCISION</u>

Il est pris note de la discussion sur les sanctions possibles en raison du retrait unilatéral de financement.

Les autorités publiques présenteraient des propositions avant la réunion de mai 2021 afin qu'elle puisse être prise en considération dans toute proposition qui sera présentée.



- 7.5 Politique de priorisation de la conformité des signataires

DÉCISION

Politique de priorisation de la conformité des signataires noté.

8. Renseignement et enquête

- 8.1 Rapport de vérification du Département Renseignement et enquête

DÉCISION

Il est pris note du rapport d'audit sur le Département Renseignement et enquête.

8.2 Rapport d'enquête sur la Fédération internationale d'haltérophilie

<u>DÉCISION</u>

Il est pris note du rapport d'enquête.

8.3 Modifications à la politique d'enquête de l'AMA

M. YOUNGER se réfère aux amendements proposés à la politique d'enquête de l'AMA. Elle a été modifiée pour deux raisons : premièrement, en réponse à des discussions selon lesquelles l'AMA devrait publier davantage de résultats d'enquête, mais pour s'assurer qu'aucun dommage ne soit causé aux sources et témoins confidentiels en cas de fuite des rapports dans le public, le département Renseignement et enquête a développé une procédure avec le département juridique de l'AMA permettant à l'AMA de publier un résumé des résultats d'enquête, comme cela a été fait récemment avec l'enquête de l'IWF. Deuxièmement, à la suite d'une discussion plus large, la politique a été modifiée afin que, dans des cas exceptionnels et dans des conditions strictes, des rapports intermédiaires puissent être fournis au directeur général. Cela ne serait fait que si un non-respect critique ou une violation grave des règles antidopage étaient détectés au cours d'une enquête en cours. Tels étaient les changements proposés.

LE DR SOBHY a déclaré que 100 000 dollars seraient versés à la recherche et aux enquêtes.

DÉCISION

Les modifications de la politique d'enquêtes de l'AMA seront approuvées par vote circulatoire après la réunion.

 8.4 Brisez le silence ! Les propriétés utilisent le protocole d'accord avec les fédérations internationales

DÉCISION

Brisez le silence ! Il est pris note du Mémorandum d'accord avec les fédérations internationales.



9. Rapports écrits

9.1 Comité des sportifs

9.1.1 Activités liées à l'engagement des sportifs

<u>LE PRÉSIDENT</u> indique que le rapport complémentaire sur les relations avec les sportifs est une nouvelle initiative sous sa présidence. Il a informé les membres de diverses initiatives liées à l'engagement des athlètes. Dès le début de sa présidence, et même avant qu'elle ne commence, il est parti du principe que l'un des objectifs les plus importants de l'AMA (et c'est aussi un objectif personnel) devait être de se rapprocher des athlètes, en faisant de l'AMA une organisation plus orientée vers les athlètes. Il est heureux que cela soit reflété dans le nouveau plan stratégique de l'AMA. Il a récemment lancé une stratégie d'engagement des athlètes et a rencontré différents groupes d'athlètes du monde entier. Depuis avril, il a eu l'occasion de s'entretenir avec le comité des sportifs de l'AMA et un certain nombre d'athlètes individuels, y compris des représentants du conseil de fondation et des comités permanents, de chaque commission continentale des athlètes, du conseil des athlètes du CIP et des présidents des commissions des athlètes des FI. En septembre, il a organisé une table ronde virtuelle avec des représentants d'une vingtaine de groupes d'athlètes du monde entier, dont des syndicats de joueurs et des groupes de défense. Son intention était d'écouter, d'engager et de construire des relations plus fortes avec les athlètes du monde entier. Il souhaitait jeter les bases d'un dialogue futur sur les divers points de vue de la communauté internationale des athlètes et voulait entendre les nombreux points de vue et opinions existants. Il n'y avait pas une seule voix d'athlète ; il y en avait plusieurs, et certaines étaient plus fortes que d'autres. Pour mieux comprendre les problèmes et les attentes des sportifs, il était nécessaire de leur parler à tous, qu'ils soient critiques ou positifs à l'égard de l'AMA. Le travail de l'AMA est d'écouter ces voix, et c'est le droit des sportifs d'exprimer une opinion sur les activités ; cependant, tout cela doit se faire sur la base du respect mutuel et de la crédibilité. Malheureusement, les choses ne se passent pas toujours ainsi. Par exemple, il a constaté que les critiques les plus virulentes en matière de transparence provenaient de groupes dont l'AMA ne savait pas grand-chose. Elle ne sait pas grand-chose de leurs objectifs stratégiques, de leur financement et du nombre de leurs membres. Il a donc encourage les sportifs à traiter l'AMA comme un partenaire, à la contacter directement, à lui faire part de leurs préoccupations et de leurs attentes et à lui faire part de la nécessité d'améliorer son action. C'est ce qu'ont fait la grande majorité des athlètes. Leur point de vue était très ferme. Ils voulaient que l'AMA réfléchisse davantage à la manière de renforcer le système mondial de lutte contre le dopage ; ils voulaient être en concurrence avec d'autres sportifs soumis aux mêmes programmes rigoureux de contrôle du dopage. Ils ne veulent pas faire partie des jeux politiques, et il respecte cela. De nombreuses voix d'athlètes se sont fait entendre, mais aucun athlète n'est meilleur que les autres. Il est convaincu que l'AMA ne peut que se renforcer en écoutant les différentes voix des athlètes. Il est heureux de recevoir des critiques constructives pour améliorer la lutte contre le dopage. Il a demandé aux athlètes et à leurs représentants de se faire entendre. Poursuivant cet engagement, il avait l'intention de rencontrer d'autres groupes d'athlètes, comme ceux du système national des OAD, et c'était son plan pour les semaines à venir. Cela a pris beaucoup de temps, mais la communication était essentielle. Les réunions ont permis de clarifier les choses pour les sportifs et ont également créé une communication et un dialogue dans les deux sens, l'AMA devant donc être prête à écouter et à se montrer accessible. Il espère établir des partenariats plus solides qui profiteront à l'AMA et à tous les sportifs intéressés par un sport propre. La suite du plan est en



cours d'élaboration, mais il est déterminé à faire des athlètes une priorité et ce n'est que le début de ses efforts.

M. RYU remercie le président pour son excellent rapport. En tant que représentant des sportifs, il souhaite remercier l'AMA et le président pour leurs efforts visant à renforcer l'engagement des sportifs et pour avoir initié une communication directe entre les dirigeants et les sportifs du monde entier, ce qui a été une occasion précieuse de partager des idées et des expériences dans le domaine de la communication, de sorte que ce sera un message encourageant pour tous les sportifs sur leur engagement en tant que partenaires clés. Il a félicité l'AMA pour son plan stratégique quinquennal, qui représente la voix des sportifs pour protéger les sports propres et les sportifs propres. Il a remercié une nouvelle fois le président pour tout le travail qu'il accomplit pour les athlètes et pour l'AMA.

LE PRÉSIDENT remercie M. Ryu.

DÉCISION

Il est pris note de la mise à jour sur les activités liées à l'engagement des athlètes.

10. Divers/Prochaines réunions

<u>LE PRÉSIDENT</u> invite Mme Gabriela Ramos, sous-directrice générale des sciences sociales et humaines à l'UNESCO, à dire quelques mots.

MME RAMOS a salué le travail accompli. Elle a été honorée et ravie d'assister pour la toute première fois, en sa qualité de sous-directrice générale pour les sciences sociales et humaines à l'UNESCO, à la réunion virtuelle du Conseil de fondation de l'AMA. Cette semaine avait été une semaine sportive. La veille, elle avait participé à une coalition pour le sport et le développement lancée avec toutes les agences de développement. Elle avait donc le sentiment que le sport offrait non seulement l'espace nécessaire à la construction de sociétés cohésives, mais qu'il apparaissait également comme l'un des outils importants disponibles pour se remettre de la pandémie et trouver des solutions à l'impact qu'elle avait sur les sociétés. À cet égard, l'infrastructure mondiale du sport, dans laquelle l'AMA joue un rôle crucial, est vraiment importante, et elle est très heureuse d'entendre parler de tous les très bons progrès réalisés, et elle espère vraiment que la relation à long terme entre l'AMA et l'UNESCO sera renforcée au cours des prochains mois, en préparation de la huitième session de la Conférence des parties de la Convention internationale contre le dopage dans le sport, qui doit se tenir du 26 au 28 octobre 2021. Afin d'amplifier la coopération existante, elle se réjouit de déterminer ensemble de nouvelles perspectives de synergie et en particulier en ce qui concerne le partage d'informations et la représentation mutuelle dans les événements et activités. En octobre 2019, la COP 7 avait adopté des propositions majeures, notamment afin de renforcer la gouvernance de la Convention, actuellement pleinement appliquée grâce au rôle formel donné au Bureau, lui permettant de coordonner les travaux entre les deux sessions de la COP et de contribuer à renforcer la coopération avec les parties prenantes de la lutte contre le dopage. En outre, la COP 7 avait établi une feuille de route pour cette biennale, en mettant l'accent sur les principaux résultats attendus sous la supervision du Bureau de la COP 7 et du Comité d'approbation du Fonds pour l'élimination du dopage dans le sport. Grâce à cette approche innovante, l'année a été riche en actions visant à accroître le partage d'informations, à renforcer les niveaux de



conformité et à promouvoir les valeurs, l'éthique et l'intégrité du sport. Parmi les questions qu'elle a voulu partager avec les membres, citons les consultations ouvertes entre les parties prenantes de la lutte contre le dopage concernant la prochaine stratégie à moyen terme de l'UNESCO, ainsi que le programme et le budget. Il y aura deux séries de consultations régionales virtuelles avec les plateformes nationales de conformité en juin et en octobre, portant sur l'impact de COVID-19 sur les mesures antidopage et la mise en œuvre des engagements conventionnels. Le premier webinaire ministériel sur la pharmacopée traditionnelle, les valeurs du sport et l'impact de COVID-19, une perspective africaine, avait été organisé en juin avec le soutien de l'Union africaine et du bureau régional de l'AMA en Afrique. Une réunion de consultation préliminaire du Bureau de la COP 7 a eu lieu en août, suivie d'un communiqué sur la loi Rodchenkov et le financement de l'AMA par les États-Unis, ainsi que sur les défis auxquels sont confrontés les États parties dans la lutte contre le dopage. La première réunion officielle du Bureau de la COP 7 s'est tenue à Moscou en octobre, et elle a remercié le gouvernement russe d'avoir accueilli la réunion, à laquelle l'AMA a participé très activement, apportant une contribution importante, qui a été très appréciée par tous les représentants, surtout compte tenu du décalage horaire.

En ce qui concerne les directives opérationnelles et le cadre des conséquences du nonrespect de la Convention, le Bureau a décidé de créer une équipe spéciale plus restreinte composée de 13 pays pour mettre à jour et consolider les deux textes afin de refléter les besoins et les défis de tous les États parties. Les travaux de l'équipe spéciale seront complétés par une consultation écrite mondiale entre les États parties, lancée le 19 novembre et finalisée le 17 janvier. Des consultations régionales virtuelles avec les six antennes régionales de l'UNESCO devaient avoir lieu du 7 au 11 décembre. Le secrétariat de la convention et elle a été rejointe par M. Marcellin Dally, et l'équipe s'est pleinement engagée à continuer à faciliter et à coordonner la mise en œuvre des résolutions de la COP, ainsi qu'à suivre la mise en œuvre de la convention sous la direction de M. Díaz. À cet égard, le secrétariat avait mis en place un système de dialogue constant pour accompagner les autorités publiques pour la période 2018-2019. Plusieurs outils ont été partagés avec les États parties, notamment un nouveau tutoriel vidéo expliquant le cadre de suivi de la convention, et le secrétariat organise également des échanges virtuels avec les parties non conformes nécessitant un retour d'information adapté. Elle est également heureuse de constater que de nouveaux États parties ont été accueillis au sein de la Convention. Sao Tomé-et-Principe en octobre, et le Liban, dont l'ambassadeur a remis l'instrument au directeur général quelques jours auparavant, et elle a été très heureuse d'y être. Cela a marqué une nouvelle étape dans la vie de la Convention avec 191 États parties. L'UNESCO compte vraiment sur l'AMA pour atteindre l'universalité le plus rapidement possible, car seuls quatre pays n'ont pas encore adhéré : l'Afghanistan, la Guinée-Bissau, Niue et le Sud-Soudan. En reconnaissance de la force morale de la coopération multilatérale internationale telle que consacrée par la Convention, cela contribuerait à améliorer l'appropriation par les États membres de l'UNESCO de l'éthique, des valeurs et de l'intégrité du sport. Elle a félicité M. Mohammed Saleh Konbaz pour sa réélection au Conseil de fondation. Son leadership stratégique en tant que président de la Convention contre le dopage a laissé un héritage solide sur lequel le Bureau de la COP 7 s'appuie et capitalise. Elle a remercié les membres pour cette opportunité. Elle se réjouit de coopérer et de soutenir le travail très important de l'AMA.

<u>LE PRÉSIDENT</u> assure Mme Ramos que l'UNESCO est un partenaire important pour l'AMA. L'UNESCO a toujours été un allié de l'AMA dans la lutte pour un sport propre. Il la remercie de sa présence.



<u>LE PRÉSIDENT</u> informe les membres que l'AMA a l'intention de se réunir en personne en mai à Montréal et qu'il espère que ce sera la première réunion du Conseil de fondation à être diffusée en direct. L'AMA a également confirmé les hôtes des réunions de septembre (Istanbul, Turquie) et de novembre (Brisbane, Australie), et il remercie les hôtes pour leur aimable proposition. Il remercie les membres pour leur participation. Malgré les circonstances, il espère que la réunion virtuelle a été positive et instructive.

A l'issue de la réunion, les Membres recevront une série de décisions à prendre par vote circulatoire. Il leur demande de répondre dans les meilleurs délais afin de faciliter la mise en œuvre des différents points, y compris le budget et la facturation des contributions pour l'année suivante.

Il souhaite également profiter de l'occasion pour remercier M. Pound, qui cessera de siéger au Conseil de fondation à la fin de l'année. Comme il est sûr que tout le monde le sait, M. Pound est le président fondateur de l'AMA et travaille pour l'Agence depuis 1999. Les nouvelles règles de gouvernance lui interdisent de continuer à siéger au Conseil de fondation, mais l'AMA lui sera toujours reconnaissante pour ses conseils et ses contributions au cours des deux dernières décennies. Sans lui, l'AMA n'existerait pas, car c'est lui qui avait initialement discuté avec les autorités publiques et convenu de la nature hybride de l'organisation. Sans lui, l'AMA n'aurait probablement pas non plus de Code mondial antidopage, car il a contribué, dès 2003, à réunir tout le monde sous le même toit pour harmoniser les règles. Il serait trop long d'énumérer ici ses contributions à la lutte contre le dopage dans le sport. En tant que président actuel, il s'est montré humble et reconnaissant pour tout ce que M. Pound a fait pour la lutte contre le dopage et il continuera certainement à se tourner vers lui à titre personnel pour obtenir des conseils et des recommandations. Au nom de l'AMA, il a sincèrement remercié M. Pound.

Il s'agit également de la dernière réunion pour Mme Elwani, qui a travaillé à l'AMA pendant 18 ans, soit en tant que représentante des sportifs au comité exécutif, soit en tant que représentante de l'ACNO au conseil de fondation. Il a remercié Mme Elwani.

Il espère vraiment pouvoir voir tout le monde en personne en mai à Montréal. D'ici là, il demande aux Membres de se porter bien. Ils ne doivent pas hésiter à le contacter ou à contacter le Directeur général et son équipe si des questions n'ont pas trouvé de réponse dans la journée.

Enfin, il a remercié le personnel dévoué qui a soutenu et planifié la réunion. Il a également remercié les observateurs et les médias qui ont participé. Il a souhaité à tout le monde de continuer à naviguer en ces temps extraordinaires.

<u>DÉCISION</u>

Comité exécutif - 20 mai 2021, Montréal, Canada Conseil de fondation - 21 mai 2021, Montréal, Canada Comité exécutif - semaine du 13 septembre 2021, Istanbul, Turquie Comité exécutif - semaine du 15 novembre 2021, Brisbane, Australie



Conseil de fondation - semaine du 15 novembre 2021, Brisbane, Australie

La séance est levée à 12h00.

raduction assistee par ordinateur